

an rieu

A C C E S S O I R E S



CONTACT

Fondateur

Gérard LEGRAND: 06 80 03 49 87
Email: jgl.andrieu@gmail.com



Direction Commerciale

Chrystelle LEGRAND: 03 44 22 44 05 / 06 08 24 84 87
Email: legrand.chrystelle@wanadoo.fr
lc.andrieu@gmail.com



Responsable Commercial

Frédéric CHAPUZOT: 03 44 22 44 30 / 06 80 54 84 08
Email: frederic.chapuzot@gmail.com



Commande et suivi de commande

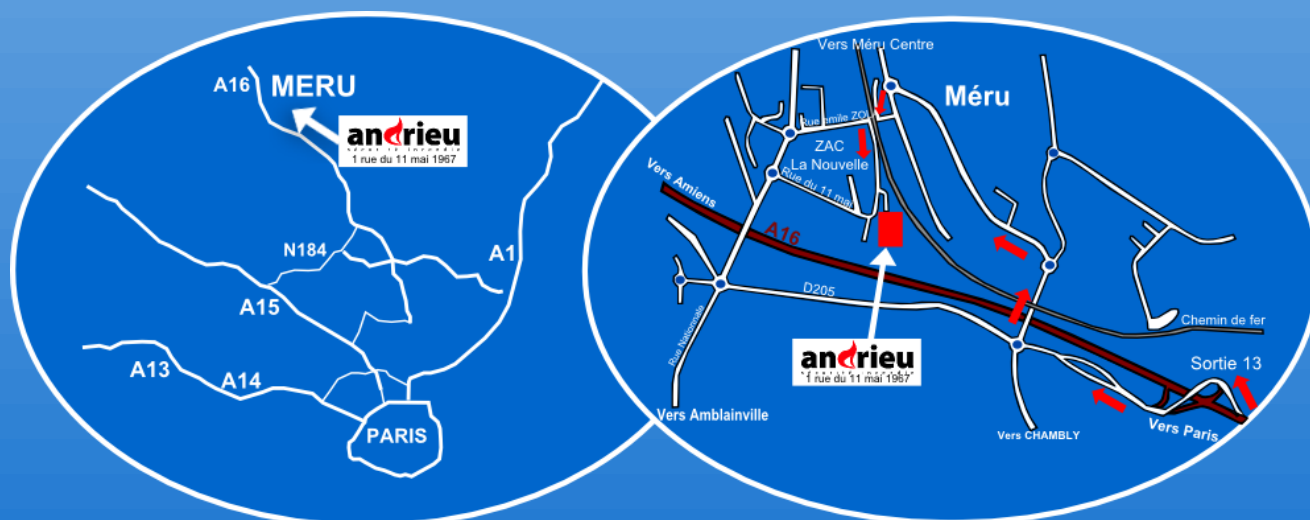
Sébastien LEDOUX: 03 44 22 44 66
Email: sledoux.andrieu@gmail.com
Fax: 03 44 07 22 63



Technicienne Conseil

Catherine MACHU: 03 44 22 44 24
Email: andrieu.cm@gmail.com

Passez vos commandes dès maintenant par fax au 03.44.07.22.63
ou par mail sledoux.andrieu@gmail.com



Cher Distributeur, Cher Partenaire,

Les professionnels en sécurité incendie, hommes de terrain, ont besoin d'avoir des fournisseurs sûrs qui leur apportent des solutions simples et fiables.

C'est pourquoi la société des extincteurs Andrieu vous présente un catalogue permettant l'achat des accessoires dont vous avez besoin au quotidien.

En tant qu'entreprise déjà référencée chez nous, vous passez vos commandes d'accessoires en même temps que le reste : extincteurs ou systèmes, vous bénéficiez des mêmes délais, des mêmes conditions de règlement et des mêmes conditions de transport .

Simplicité... Gain de temps... Gain d'argent....

Si vous voulez uniquement commander des accessoires, issus du Catalogue « Andrieu Accessoires » ci-contre, le franco sera à partir de 750€ HT pour les produits issus du catalogue Andrieu Accessoires sauf Robinet Incendie Armé : Franco à partir de 3 RIA pour une livraison en une seule fois en France métropolitaine.

Andrieu s'appuie sur son réseau de distributeurs et n'a pas de réseau intégré.

Nous ne répondons pas directement aux demandes des clients finaux.

Considérant que les 2000 personnes de terrain que vous représentez sont notre force de vente, nous avons choisis de sélectionner pour vous des produit qualitatifs, testés ou conçus par nos soins dans notre bureau d'étude, à des prix compétitifs.

Ce nouveau catalogue n'a pas la prétention d'être complet . N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou de vos besoins complémentaires.

Frédéric CHAPUZOT et moi-même ainsi que les gestionnaires de commandes assistés de notre technicienne-conseil Catherine MACHU sommes à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements.

A très bientôt,

La présidente, Chrystelle LEGRAND pour l'Equipe ANDRIEU



Usine Méru



Usine Bosnie

SOMMAIRE



Détecteur / Alarme

•Détecteur	7
•Accessoire Détecteur	10
•Choix de Système de sécurité (SSI)	12
•Équipement de type 4	13
•Équipement de type 3	14
•Équipement de type 2b	14
•Équipement de type 2a	15
•Équipement de type 1	15
•Accessoires SSI	16



Protection Incendie

•Équipement de protection d'extincteur	22
•Moyen de lutte incendie	31
•RIA	34



Signalisation

- Panneau consignes 37
- Panneau photoluminescent 39
- Panneau divers 41
- BAES 44
- Autocollant 45



Maintenance des Extincteurs

46



Extincteur de formation - Évacuation

- Extincteur de formation 48
- Brassard d'évacuation 48



Désenfumage

49



Index

50

CGV

52

Détecteur / Alarme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le décret N° 2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée dans tous les lieux d'habitation obligatoire avant le 8 mars 2015, précise que ces DAAF doivent être installés et maintenus par les occupants du logement. Les propriétaires ont eux l'obligation d'installer et de maintenir les DAAF dans les logements saisonniers, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice ou d'un emploi, les locations meublées et les parties communes des immeubles à usage d'habitation. Les organismes agréés exerçant les activités d'inter-médiation locative sociale pour les logements-foyers et les logements familiaux sont soumis également à ces obligations.

Un délai est accordé aux propriétaires ayant signé un contrat d'achat des détecteurs au plus tard le 8 mars 2015. A condition que ses détecteurs soient installés avant le 1er janvier 2016.

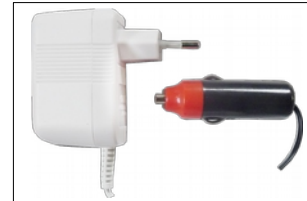
Dans ce cadre, pour garantir l'application de cette loi et afin d'éviter les déclenchements intempestifs des DAAF ou tout autre dysfonctionnement produit, la société des extincteurs Andrieu vous recommande l'installation du DAAF NF EI Electronics réf Ei605 TYC avec pile lithium, présenté page 8.



Détecteur / Alarme

•Détecteur

•Détecteur de gaz



- Installation et entretien facile (allume cigare, matériel de fixation et adaptateur inclus).
- Détecte tous les gaz combustibles (LPG, LNG, Propane, Méthane, Butane, gaz naturel).
- Fonction de test autonome.
- Puissance de l'alarme 85 dB(A).
- Garantie 3 ans.**

	Référence	Dimensions
Prix Unitaire	N-DG	85 x 85 x 35 mm
Prix pour 48 pièces	N-DG-1C	Poids: 440 g

•Détecteur-Avertisseur Autonome de Fumée compact avec bouton de pause



- Certifié EN 14604 et NF 292.
- Pile: 2 piles type LR03 AAA 1,5V alcaline (durée de vie 1 an).
- Pour toutes les pièces de la maison (à l'exception des pièces humides et/ou poussiéreuses).
- Peut s'utiliser dans des campings cars, mobile homes et caravanes.
- Bouton de test pour toutes les fonctions (alarme, pile, circuit électronique).
- Auto-test toutes les minutes et signal de dysfonctionnement.
- Signal sonore : 85dB à 3 mètres.
- Chambre de détection recouverte d'une maille filet contre l'intrusion des insectes et la pollution par la poussière.
- Signal de piles faibles pendant 30 jours.
- Maintenance vivement recommandée chaque année.
- Garantie 5 ans.**



	Référence	Dimensions
BRK SA410 (NF) - Prix Unitaire	N-DM1A	86 mm x 37 mm
BRK SA410 (NF) - Prix pour 70 pièces	N-DM1A-1C	

Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme



RadioLINK®

Possibilité d'interconnexion entre les DAAF NF, les détecteurs de chaleur et monoxyde de carbone (jusqu'à 12 appareils).

•Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée optique



- Conforme: NF EN14604:2005.
- Alimentation: Pile 9V Alcaline ou Pile lithium 9V, 2000 mAh.
- Autonomie: 1 an et 10 ans avec la pile lithium.
- Détecteur: Optique.
- Large Bouton Test & Silence.
- Socle de montage.
- Protection antivol.
- Interconnexion filaire.
- Interconnexion sans fil (avec Module en option).
- Puissance de l'alarme 85db(A) à 3m.
- Garantie 5 ans.

	Dimensions	Référence
Daaf Ei605C Pile 9V Alcaline	115 x 45 mm Poids: 200 g	N-DF2-U (unité)
		N-DF2-70 (pour 70)
Complément Module Radio Ei605MRF		N-DF2-MR (unité)
		N-DF2-MR30 (pour 30)

Daaf Ei605TYC Pile Lithium	115 x 45 mm Poids: 200 g	N-DF3-U (unité)
		N-DF3-70 (pour 70)
		N-DF3-700 (pour 700)
Complément Module radio Ei605MTYRF		N-DF3-MR (unité)
		N-DF3-MR30 (pour 30)

Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme

•Détecteur de chaleur

Certifié BS 5446-2:2003.

- Seuil de déclenchement à 58°C
- Alimentation: Pile 9V Alcaline ou Pile lithium 9V, 2000 mAh.
- Autonomie: 1 an et 10 ans avec la pile lithium.
- Large Bouton Test & Silence.
- Socle de montage.
- Protection antivol.
- Interconnexion filaire.
- Interconnexion sans fil (avec Module en option).
- Puissance de l'alarme 85 dB(A) à 3 mètres.
- Garantie 5 ans.

	Dimensions	Référence
Daaf Ei603C Pile 9V Alcaline	120 x 50 mm Poids: 200g	N-DCA-U (unité)
Complément Module Radio Ei605MRF		N-DF2-MR (unité)
		N-DF2-MR30 (pour 30)

Daaf Ei603TYC Pile Lithium	120 x 50 mm Poids: 200g	N-DCL-U (unité)
Complément Module radio Ei605MTYRF		N-DF3-MR (unité)
		N-DF3-MR30 (pour 30)



RadioLINK®

•Détecteur de monoxyde de carbone

- Certifié NF EN-50291:2001.
- Alimentation: Pile lithium 9V, 2000 mAh.
- Durée de vie: 7 ans.
- Large Bouton Test & Silence.
- Socle de montage.
- Protection antivol.
- Interconnexion filaire.
- Interconnexion sans fil (avec Module en option).
- Puissance de l'alarme 85 dB(A) à 3 mètres.
- Garantie 5 ans.

	Dimensions	Quantité	Référence
Ei 208 W Sans affichage digital	120 x 105 x 45 mm Poids: 180g	Unité	N-208W-U
		Par 50	N-208W-50
Ei 208 DW Avec affichage digital		Unité	N-208DW-U
		Par 50	N-208DW-50
Complément Module Radio Ei200MRF		Unité	N-200MRFU
		Par 50	N-200MRF50



RadioLINK®

Détecteur / Alarme

•Accessoire détecteur

•Déclencheur manuel d'alarme RADIO



RadioLINK®

- Clé de réarmement + vis de fixation.
- Performance RF EN300220-3.
- Alimentation: Pile Lithium Scellée.
- Avertisseur de piles faibles.
- Fonctionne avec la gamme des détecteurs RadioLink.
- Technologie de pointe minimisant les fausses alertes.
- Indicateur de transmission RF visuelle.
- Porté du signal: 150 mètres (minimum).
- Garantie de 5 ans.**

	Référence	Dimensions
Déclencheur manuel Ei407-D	N-PAR	85 x 85 x 58 mm Poids: 250 g

•Kit Malentendants - Alarme Radio Stroboscopique + coussin de vibration



RadioLINK®

- Alimentation secteur 230 VAC.
- Batterie de secours rechargeable.
- Avertisseur batterie faible.
- Tube stroboscopique haute intensité.
- Interconnexion sans fil aux appareils RadioLink.
- Coussinet vibrant enfichable.
- Voyant de transmission RF et voyants d'alimentation.
- Codage maison unique.
- Contacts auxiliaires pour connexion de dispositifs supplémentaires.
- Garantie 5 ans.**

	Référence	Dimensions
Kit Malentendants Ei170RF	N-KITMAL	85 x 85 x 35 mm Poids: 300 g

•Relais Radio alimenté sur secteur



RadioLINK®

- Fonctionne avec la gamme des détecteurs RadioLINK.
- Interconnexion sans fil par RF.
- Indicateur visuel de transmission RF.
- Émetteur et récepteur radio.
- Batterie de secours au lithium rechargeable / Antivol.
- Avertissement « batterie épuisée ».
- Efficacité RF selon EN300220-3.
- Compatibilité électromagnétique selon EMC 301489-3.
- Garantie 5 ans.**

	Référence	Dimensions
Commande à distance radio Ei428RF	N-RRS	146 mm x 26 mm Poids: 180 g

Le Boîtier Relais Ei428 est un dispositif qui commute un relais à la réception d'un signal d'alarme provenant d'un détecteur Ei approprié. Les contacts isolés sur le plan électrique peuvent être utilisés pour un grand nombre d'applications telles que la signalisation, l'allumage de lumières, l'activation d'appareil électrique, etc.

Détecteur / Alarme

●Interrupteur de contrôle



RadioLINK

- Pile Lithium intégrée – Autonomie 10 ans.
- Sans fil.
- Un bouton et trois fonctions :
 - Test ; teste les détecteurs.
 - Locate ; identifie le détecteurs ayant déclenché l'alarme.
 - Silence ; met l'alarme en silence pendant 10 minutes.

- Alarme et indicateur de défaut (icônes) :
 - Fire (fumée ou chaleur détectée).
 - CO (monoxyde de carbone détectée).
 - Pile faible (fin de vie détectée).
- Conçu pour fonctionner avec les détecteurs RadioLINK compatibles..
- Garantie 5 ans.**

	Référence	Dimensions
Interrupteur de contrôle Ei450	N-EI450	90 x 90 x 30 mm Poids: 118 g

L'interrupteur de contrôle Ei450 est conçue pour fonctionner avec les détecteurs de fumée, de chaleur et de monoxyde de carbone RadioLINK sans fils.

Cela améliore l'adaptabilité de la gamme des détecteurs et les rend plus facile à utiliser. L'utilisateur peut ainsi actionner à distance les fonctions « test », « localisation » et « silence » des détecteurs RF dans le système.

●Coffret anti-feu



Conscient qu'une intervention rapide sur un départ de feu est importante, voire vitale, la société des extincteurs Andrieu a donc développé pour vous ce coffret anti-feu.

- Garantie 5 ans.**



NF
Extincteur



NF
DAAF

Il est composé :

- de 2 Détecteurs Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) Ei105H fonctionnant avec une pile alcaline 9 Volts (fournie avec le détecteur). Équipés d'un bouton test, d'une sirène de 85dB à 3 mètres ainsi que de vis de fixation.
- d'un extincteur 2 litres A.B.F eau + additif à pression permanente. Équipé de vis ainsi que d'un support de fixation mural.

	Référence	Dimensions
Prix Unitaire	N-COF-U	425 x 180 x 135 mm Poids: 4,7 Kg
Prix pour 63 pièces (1 palette)	N-COF-63	
Prix pour 126 pièces (2 palettes)	N-COF-126	

Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme

• Choix des systèmes de sécurité incendie (SSI)

	NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT	TAUX D'OCCUPATION	CATÉGORIES				
			1 >1500P	2 701-1500P	3 301-700P	4 <300P	5 Selon Ets
L	Salles des spectacles Salles de projections Cabarets Salles polyvalentes, sports et non visées X Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de quartier	Nombre de sièges ou 0,50 m de banc / personne sans siège : 3P/m ² , promenoirs 4P/m ² 1P/m ²	A C,D,E	E			
M	Magasins de vente Centres commerciaux Aires de ventes, meubles-jardineries	Sous-sol et 1er étage : 1P/m ² , RDC : 2P/m ² 2ème étage : 1P/m ² , étages supérieurs : 1P/m ² , 1P/3m ² Surface accessible au public : prendre 1/3 de la surface du local	B	C,D,E			
N	Restaurants et débits de boissons	Assis 1P/m ² , debout 2P/m ²					
O	Hôtels	En fonction du nombre de chambres	A	A	A	A	A
P	Salles de danse, salles de jeux	4P/m ² 4ème catégorie : Salle de danse Salle de danse en sous-sol	A	B	C,D,E	C,D,E C,D,E	C,D,E
R	Enseignement*	Temporaire 1P/m ² , Permanent 1P/m ² , Service de sécurité Incendie	C,D,E	C,D,E	C,D,E		
T	Salles d'expositions**	Temporaire 1P/m ² , Permanent	C,D,E	C,D,E			
U	Établissements de soins	Selon déclaration du chef d'établissement	A	A	A	A	A
V	Établissements de culte	Nombre de sièges ou 1P/0,50m de banc, sans siège 2P/m ²					
W	Administrations, banques, bureau	Déclaration du maître d'ouvrage ou 1P/m ²	C,D,E	C,D,E			
X	Centres sportifs couverts	Selon discipline					
OA	Hôtels et restaurants d'altitude	En fonction du nombre de chambres					
EF	Établissements flottants	Selon type d'exploitation					

* Enseignement : si internat, SSI de catégorie A et équipement d'alarme de type 1.

** Salles d'expositions : si service de sécurité, SSI de catégorie A et équipement d'alarme de type 1.

A, B, C, D, E : catégorie de SSI

- Type 1
- Type 2a
- Type 2b
- Type 3
- Type 4

Article GN1: extrait du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

L'effectif des personnes admises est déterminé suivant les dispositions particulières à chaque établissement.

L'effectif total s'obtient par le cumul de l'effectif des personnes constituant le public et l'effectif des autres personnes se trouvant dans les locaux et ne disposant pas de dégagements indépendants de ceux mis à la disposition du public.

Article R123-19 du code de la construction et de l'habitation: les établissements sont quel que soit leur type, classés en catégories, d'après l'effectif du public et du personnel.

Les différentes catégories d'établissements sont les suivantes:

- 1ère catégorie (A): effectif supérieur à 1500 personnes.
- 2ème catégorie (B): effectif compris entre 701 et 1500 personnes.
- 3ème catégorie (C): effectif compris entre 301 et 700 personnes.
- 4ème catégorie (D): effectif inférieur à 301 personnes, à l'exception des établissements de la 5ème catégorie.
- 5ème catégorie (E): les établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre fixé par le règlement de sécurité.

Les obligations réglementaires:

Toute mise en place d'un SSI de catégorie A, installation ou modification doit faire l'objet de:

- La nomination d'un coordinateur SSI NF S 61-931 article 5-3.
- Demande d'autorisation de travaux aux autorités compétentes.
- L'installation doit être réalisée par une entreprise dûment qualifiée.
- L'installation doit procéder à l'auto-contrôle de son installation et fournir les éléments nécessaires à la constitution du dossier technique.
- La maintenance de SSI de catégorie A est obligatoire.

Détecteur / Alarme

•Équipement de Type 4

T4

Établissements concernés (NF SSI):

- Établissement recevant des travailleurs: de 1 à 700 personnes, sans matière inflammable.
- Gare souterraine ou aérienne: 1 à 300 personnes.
- Salle de spectacle: 1 à 700 personnes.
- Centre commercial: 1 à 300 personnes.
- Restaurant: 1 à 700 personnes.
- Administration / Banque: 1 à 300 personnes.

- Bibliothèque: 1 à 100 personnes.
- Établissement d'enseignement: 1 à 300 personnes.
- Salle de danse / jeux: 1 à 20 personnes.
- Salle d'exposition: 1 à 300 personnes.
- Établissement sportif couvert: 1 à 700 personnes.
- Établissement de culte.
- Musée: 1 à 1500 personnes.

• Centrale T4P à piles: alarme autonome

T4

- Système de sécurité incendie de catégorie E.
- Conforme à la norme NFS 61-936.
- Classe II , IP42.
- Diffuseur sonore conforme NFS 32-001 soit 92 dB à 2 mètres.
- Déclencheur manuel conforme EN54-11.
- 2 piles 9V type 6F22 alcaline (autonomie de 2 ans).
- L'appareil doit être fixé à une hauteur d'environ 1,5 mètres du sol.
- L'action du déclencheur manuel engendre le déclenchement immédiat de l'avertisseur sonore.
- Vérifier régulièrement l'état des piles.

	Quantité	Référence	Dimensions
Centrale T4P	Unité	N-T4P-U	215 x 180 x 90 mm Poids: 615 g
	Par 12	N-T4P-12	
	Par 36	N-T4P-36	



•Centrale T4P-RF à piles RADIO

T4

- Conforme à la norme NFS 61-936, EN54-11 et EN54-6.
- 1 pile 9 V type 6F22 alcaline pour le déclencheur (autonomie de 2 ans).
- 2 piles 1,5V type AA alcaline pour le module radio.
- Buzzer intégré signalant le niveau des piles 1,5V type AAA.
- Diffuseur sonore conforme NFS 32-001.
- Déclencheur manuel conforme EN54-11.
- Indice de protection: IP40.
- Possibilité de combiner jusqu'à 4 zones indépendantes de T4P-RF.
- Nombre d'interconnexions: illimité.

	Quantité	Référence	Dimensions
Centrale T4P-RF	Unité	N-T4PR-U	238 x 135 x 50 mm Poids: 615 g
	Par 20	N-T4PR-20	
	Par 40	N-T4PR-40	



•Tableau de signalisation TYPE 4S-1B / TYPE 4S-2B / TYPE 4S-4B

T4

Avantages produit :

- Deux lignes de diffuseurs sonores au maximum d'une longueur de 1000 m et un courant de 500 mA au total.
- Deux contacts secs d'alarme dont un avec simplification de raccordement d'une alimentation externe.
- De 1 à 4 boucles de déclencheurs manuels.
- Possibilité de temporiser l'évacuation.

- Système de sécurité incendie de catégorie E.
- Classe II-IP 40.
- Secteur 230V – 50Hz/60Hz.
- Batterie Ni-MH 12v-600mAh.

	Référence	Dimensions
Centrale T4S-1B	N-T4S1-U	265 x 150 x 63 mm Poids: 815 g
Centrale T4S-2B	N-T4S2-U	
Centrale T4S-4B	N-T4S4-U	



Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme

•Équipement de Type 3

T3

Établissements concernés (NF SSI):

- Établissement recevant des travailleurs: de 50 personnes avec matière inflammable ou plus de 700 personnes.
- Salle de spectacle: 701 à 1500 personnes.
- Centre commercial: 301 à 700 personnes.
- Restaurant: 701 à +1500 personnes.
- Administration / Banque: 300 à 700 personnes.

- Salle d'exposition: 301 à 700 personnes.
- Établissement sportif couvert: 701 à +1500 personnes.
- Hôpital tout établissement de jour.
- Établissement flottant: 1 à 700 personnes.
- Salle de danse / Jeux: 21 à 300 personnes.

•BAAS TYPE Ma et BAAS TYPE MaME

T3

- Système de sécurité incendie de catégorie D, E.
- Conforme aux normes NFS 61-936, NF EN54-11 et NFC 48-150.
- Alimentation 230 V 50Hz/60Hz.
- Chargeur avec batterie Ni-MH étanche 12 Vcc.
- Flash en option.
- Message Français/Anglais pour le BAAS type MaME

« Votre attention s'il vous plaît, nous vous demandons de quitter les lieux par les issues les plus proches, Votre attention s'il vous plaît, nous vous demandons de quitter les lieux par les issues les plus proches, le signal d'évacuation va retentir. » suivi du son NFS 32-001



	Référence	Dimensions
SBMa	N-T3M-U	180 x 215 x 70 mm Poids: 1,350 Kg
SBMa FLASH	N-T3MF-U	
SBMaME	N-T3MM-U	180 x 215 x 70 mm Poids : 1,350 Kg
SBMaME FLASH	N-T3MMF-U	

•Télécommande pour TYPE 3

T3



Permet de mettre au repos l'ensemble des T3 pour la maintenance.

- Modèle du produit: TMS-050 ou TMS-300.
- Conforme à la norme: NFS32-001.
- Alimentation: 230 VAC – 50Hz.

	Référence	Dimensions
TELECOMMANDE	N-T3-TEL	86 x 72 x 70 mm Poids: 270 g

•Équipement de Type 2b

T2b

Établissements concernés:

- Gare souterraine ou aérienne: 301 à 700 personnes.
- Salle de spectacle: 1500 à 3000 personnes.
- Centre commercial: 701 à 1500 personnes.
- Administration / Banque: 701 à 1500 personnes.
- Bibliothèque: 101 à 700 personnes.

- Établissement d'enseignement: 301 à 1500 personnes.
- Établissement flottant: 701 à + 1500 personnes.
- Salle de danse: 301 à 700 personnes.
- Salle d'exposition: 301 à 1500 personnes.
- Parc de stationnement couvert max 5 niveaux.

•SBP - BAAS TYPE-Pr 2, 4 ou 8 Boucles

T2b



- Étudié pour fonctionner uniquement avec le SBS et le SBR.
- Système de sécurité incendie de catégorie A, B, C, D, E.
- Normes: NFS 61-936 - NF EN54-11 - NFC 48-150.
- Alimentation: 230V 50 / 60 Hz.
- Raccordement de BAAS de type Sa et type SBS.
- Raccordement de 4 tableaux de synthèse maximum..

	Référence	Dimensions
SBP2	N-T2B2-U	180 x 210 x 67 mm Poids: 900 g
SBP4	N-T2B4-U	
SBP8	N-T2B8-U	

Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme

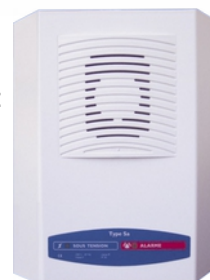
•SBSAME - BAAS DU TYPE SaMe

T2b **T2a** **T1**

- Conforme aux normes: NFC 48-150 et NFS 32-001.
- Alimentation: 230V 50/60Hz
- Caractéristiques identiques au Type Sa avec Message enregistré suivi du son NFS 32-001:

« Votre attention s'il vous plaît, nous vous demandons de quitter les lieux par les issues les plus proches, Votre attention, s'il vous plaît, nous vous demandons de quitter les lieux par les issues les plus proches, le signal d'évacuation va retentir. »

	Référence	Dimensions
SBSaME	N-T2BSM-U	180 x 215 x 67 mm
SBSaME FLASH	N-T2BSMF-U	Poids: 1,500 kg



•SBR - TABLEAU DE SYNTHÈSE SBR

T2b



- Nombre maximum de reports de synthèses: 4
- Système de sécurité incendie de catégorie C, D, E.
- Permet le renvoi à distance des informations issues du BAAS SBP.
- Report jusqu'à 8 boucles avec témoins lumineux.

	Référence	Dimensions
SBR	N-T2B-SBR	215 x 180 x 65 mm Poids: 450 g

•SBS - BAAS de Type Sa - bloc alarme satellite

T2b **T2a** **T1**

- Étudié pour fonctionner uniquement avec le SBP, BALI ou BAYA.
- Système de sécurité incendie de catégorie C, D, E.
- Alimentation: 230 V, 50Hz +/- 10%.
- Batterie Ni-MH ou Ni-Cd 12 V 600mA (GP BATTERIES).
- Existe aussi avec flash intégré.

	Référence	Dimensions
SBS	N-T2BS-U	215 x 180 x 67 mm
SBSa FLASH	N-T2BSF-U	Poids: 1,150 kg



•Équipement de Type 2a et Type 1

•CMSI - BALI

T2a



Établissements concernés:

- Centre commercial: + 1500 personnes.
- Salle de danse / Jeux: 701 à 1500 personnes.
- Bibliothèque: 701 à 1500 personnes.
- Salle d'exposition: + 1500 personnes.
- Musée: + 1500 personnes.

	Référence	Dimensions
BALI-4 (4 zones)	N-T2A-B4	Coffret C3: 455 x 288 x 83 mm Poids: 12 kg avec batterie
BALI-8 (8 zones)	N-T2A-B8	
BALI-16 (16 zones)	N-T2A-B16	Coffret C9: 530 x 480 x 170 mm Poids: 15,5 kg avec batterie
BALI-24 (24 zones)	N-T2A-B24	
BALI-32 (32 zones)	N-T2A-B32	

•CMSI - BAYA

T1

Établissements concernés:

- Salle de spectacle: + 3000 personnes.
- Hôtel.
- Bibliothèque: +1500 personnes.
- Hôpitaux avec locaux à sommeil.
- Gare souterraine ou aérienne: +701 personnes.
- Parc de stationnement couvert +5 niveaux.
- Maison d'accueil pour personnes âgées et handicapées.
- Salle de danse / jeux: 701 à 1500 personnes.

	Référence	Dimensions
BAYA-4 (4 zones)	N-T1-4Z	Coffret C3: 455 x 288 x 83 mm Poids: 12 kg avec batterie
BAYA-8 (8 zones)	N-T1-8Z	
BAYA-16 (16 zones)	N-T1-16Z	Coffret C9: 530 x 480 x 170 mm Poids: 15,5 kg avec batterie
BAYA-24 (24 zones)	N-T1-24Z	
BAYA-32 (32 zones)	N-T1-32Z	

Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme

• Accessoires SSI

• Déclencheur manuel à membrane déformable

T4 **T3** **T2b** **T2a** **T1**

Permet de:

- Mieux visualiser l'état d'alarme de l'appareil.
- L'actionner et le réarmer autant de fois que nécessaire grâce à sa membrane auto déformante qui évite le changement de la vitre.
- Raccorder le déclencheur manuel, si nécessaire dans une boucle de détection incendie grâce à la résistance incorporée qui peut être mise en service par la suppression du strap.

Pour déclencher l'appareil il suffit d'appuyer au centre de la zone de manœuvre, alors un changement d'aspect de la zone d'information signale l'état d'alarme. Pour le réarmer il faut introduire une clef dans les trous prévus à cet effet en dessous de l'appareil, une simple pression verticale sur la clef remet le déclencheur en état de veille.

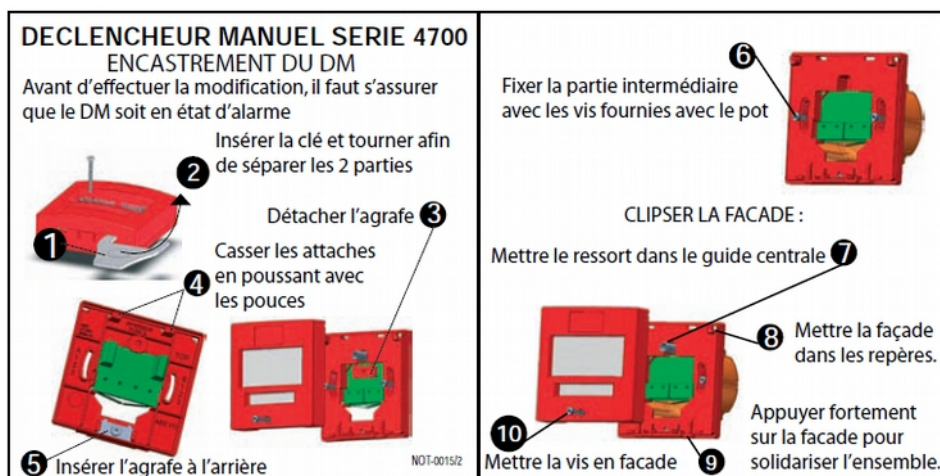
Il est possible d'ajouter un capot Crystal et de le plomber.

Le déclencheur manuel existe aussi avec un module radio.

Il est désormais possible de mettre en saillie ou d'encastrer le déclencheur manuel à partir de la même référence article. Il s'encastre dans la plupart des pots ronds de différentes marques. Ce qui est un avantage certain pour l'installation.



	Référence	Dimensions
Déclencheur 4710R1 simple contact EN 54-11	N-T0-DMRS	86 x 87 x 52 mm Poids: 145 g
Déclencheur 4711R1 double contact EN 54-11	N-T0-DMRD	86 x 87 x 52 mm Poids: 145 g
Déclencheur 4713R1 double contact étanche EN 54-11 IP65	N-T0-DMRDE	86 x 87 x 52 mm Poids: 145 g
Déclencheur manuel RADIO 4710R1-RF	N-DMR-U	87 x 87 x 53 mm Poids: 145 g
Capot CRYSTAL	N-T0-CAP-U	87 x 87 mm Poids: 10 g



• Clé de réarmement pour Déclencheur manuel et T4

T4

	Référence	Poids
Clé de réarmement (lot de 10)	N-T4-CLE10	20 g



Photos non-contractuelles

Détecteur / Alarme

•STILIC – Avertisseur sonore avec ou sans FLASH **T4** **T2a** **T1**

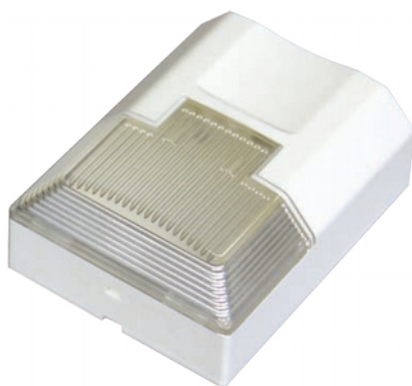
- Installation à l'intérieur des bâtiments - type A.
- Référentiel normatif: EN 54-03 et NFS32-001.
- Couleur: blanc RAL 9010 BRILLANT V.0 ANTI U.V.
- IP: 21C - Classe II.
- Fonctionnement: de -10°C à +40°C.
- HR fonctionnement: <95 % sans condensation.
- Stockage: de +10°C à +40°C.
- Tension de service: STILIC de 12V à 55V.
STILIC FLASH de 12V à 35V.
- Pression acoustique: Classe B (>90dB à 2m).
- Son conforme à la norme NFS 32-001.
- Existe aussi avec flash intégré (5 candela non réglable).



	Référence	Dimensions
STILIC (pour SSI de type T4, T2a et T1)	N-T0-AV3	95 x 171 x 50 mm
STILIC FLASH (pour SSI de type T4)	N-T0-AV4	Poids: 200 g

•NIA - Indicateur d'action pour tous détecteurs

T1



- Non polarisé pour simplifier le raccordement.
- Couleurs du voyant lumineux (rouge, vert, jaune) afin de répondre aux besoins spécifiques du client.
- Intensité lumineuse: 22mcd - Consommation: 10mA.
- Tension d'alimentation: 5 à 30 V en courant continu.
- Existe aussi avec « clignotant et sonore » ou étanche.

INDICATEUR D'ACTION **ETANCHE**

IP65 - Intensité lumineuse: 22mcd
Tension d'alimentation: 5 à 30 V -10mA
Boîtier ABS, couleur gris.

	Référence	Dimensions
NIA	N-T1-NIA	66 x 84 x 31 mm
NIACS clignotant et sonore	N-T1-NIACS	Poids: 140 g
NIAE étanche	N-T1-NIAE	52 x 52 x 35 mm Poids: 200 g



Détecteur / Alarme

•Ventouse électromagnétique DAS (Dispositif Actionné de Sécurité)

T4 **T3** **T2b** **T2a** **T1**



- Norme appliquée: NF S 61-937.
- IP 42 Isolation III.
- Câble catégorie C2 à utiliser.
- Tension de fonctionnement: 24V.
- Force de maintien: 20daN.

- Consommation de courant <20 mA (24V) +/-5%.
- Dimension des contres plaques: 60 mm de diamètre.
- Livré avec contres plaques fixe et articulée.
- Protection anti-vandalisme.

	Référence	Dimensions
Ventouse 20 DaN à rupture (24V)	N-T0-V1	105 x 75 x 28 mm Poids: 0,8 Kg

•Ventouse blindée pied de sol à rupture de courant + bouton arrêt maintien

T4 **T3** **T2b** **T2a** **T1**



- Norme appliquée: NF S 61-937.
- IP : 42 Isolation III.
- Câble catégorie C2 à utiliser.
- Tension de fonctionnement: 24V ou 48V.
- Force de maintien: 20daN.

- Consommation: 0,67W maximum.
- Système anti-rémanent.
- Dimension de la contre plaque: 60mm.
- Protection anti-vandalisme.

	Référence	Dimensions
Ventouse pied de sol à rupture de courant blindée + bouton arrêt maintien	N-T0-V2	112 x 107 x 81 mm Poids: 0,737 Kg

•Diffuseur sonore d'alarme feu **RADIO** **T4**

- Installation à l'intérieur des bâtiments - type A.
- Son conforme NF S 32-001 de Classe B (>90dB).
- Référentiel normatif: EN 54-03 et NFS32-001.
- IP: 42.
- Température de fonctionnement: de -10°C à +55°C.
- HR fonctionnement: <95 % sans condensation.
- Température de stockage: de -20°C à +70°C.
- 1 pile 9V 0,62Ah 6LR61 alcaline + 2 piles type AA alcaline.
- Autonomie d'environ 2 ans.



	Référence	Dimensions
RADIO TT4DS-RF	N-T4-DIF2	130 x 150 x 70 mm Poids: 491 g

Détecteur / Alarme

•Transpondeur **RADIO** **T4**

Le transpondeur permet d'améliorer les transmissions de radiofréquences. Il est possible d'utiliser au maximum 3 transpondeurs par zone d'alarme pour étendre la portée du dispositif.



Une gamme qui intègre:

- 4 piles type AA alcaline.
- L'appareil doit être fixé à une hauteur d'environ 1,5m du sol.
- Portée entre chaque dispositif radio: 100 mètres maximum.
- Autonomie d'environ 2 ans.

	Référence	Dimensions
TT4TRANSP-RF	N-T4-TR	130 x 150 x 39 mm Poids: 240 g

•Relais **RADIO** **T4**

Le boîtier relais radio permet de reporter un état d'alarme par le basculement d'un contact sec.



Une gamme qui intègre:

- Conforme à la norme NF S 61-936.
- 1 pile 9V type 6F22 alcaline + 2 piles type AA alcaline.
- L'appareil doit être fixé à une hauteur d'environ 1,5 mètres du sol.
- Portée entre chaque dispositif radio: 100 mètres maximum.
- Autonomie d'environ 2 ans.

	Référence	Dimensions
TT4BR-RF	N-RT4R-U	130 x 150 x 39 mm Poids: 240 g

•TT4DL-RF Diffuseur visuel d'alarme feu **RADIO** **T4**

Dans le cadre de l'article GN-8 du règlement Sécurité Incendie des ERP, le diffuseur lumineux permet de signaler une évacuation incendie d'une manière visuelle et ainsi de tenir compte de la spécificité de l'handicap des personnes malentendantes amenées à être isolées dans une partie du bâtiment.



- Installation à l'intérieur des bâtiments de type A.
- IP: 42.
- Conforme à la norme NF S 61-936.
- 2 piles 9V type 6F22 alcaline + 2 piles type AA alcaline.
- LED ultra-luminescente.

	Référence	Dimensions
TT4DL-RF	N-DVAF-U	130 x 150 x 70 mm Poids: 240 g

●OX-8 – Détecteur Optique de fumée

T1



- Type: conventionnel - NF EN 54-7.
- Type de liaison au système: filaire.
- IP 32 - CLASSE II.
- Tension de service: de 13 à 27 Vcc.
- Consommation en veille: <150 Ma.
- Consommation en alarme: 22 mA +/- 3 mA.
- Plan d'installation: sous plafond.
- Aire maximale surveillée: 80 m² (plafond horizontal).
- Hauteur maximale: 12 mètres du niveau surveillé.
- Déclenchement en état d'alarme après 30 secondes environ.



Télécommande : Permet le déclenchement et le réarmement du détecteur à distance.

	Référence	Dimensions
OX-8 (pour SSI de type T1)	N-T1-OX8	100 x 48 mm Poids: 160 g
Télécommande OX-8	N-T1-TEL	50 x 30mm Poids: 35 g

●BOSY 1 – Boîtier de synthèse pour Type 1 et Type 2a

T2a

T1



- Couleur: Blanc.
- Indice de protection: IP 42.
- Classe de protection contre les chocs électriques: Classe II.
- Alimentation générale externe: 12V à 24V.

Ce boîtier de synthèse permet le renvoi à distance des informations générales issues d'un tableau de signalisation d'alarme incendie. La liaison s'effectue avec du câble téléphonique 9/10ème et une alimentation externe.

	Référence	Dimensions
BOSY 1	N-T1-BOSY	145 x 130 x 35 mm Poids: 380 g

●Batterie

T4

T3

T2b

T2a

T1

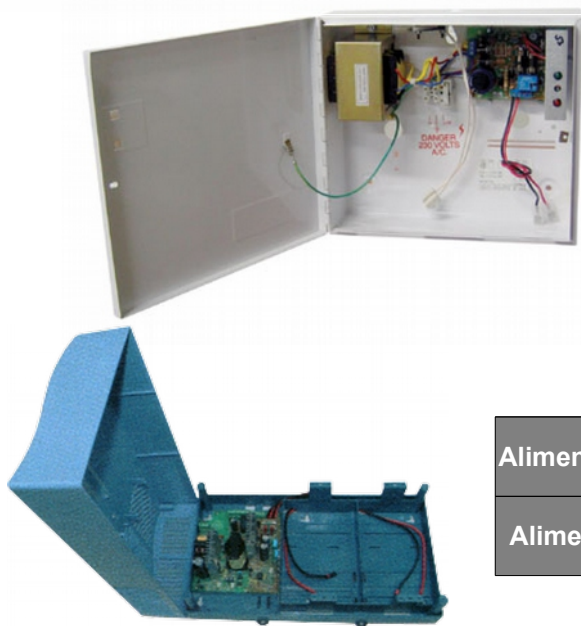


	Référence	Dimensions
Batterie NimH 12V et 0,6A	N-T0-BAT1	97 x 48 x 54 mm Poids: 112 g
Batterie au plomb 12V et 1,3A	N-T0-BAT2	97 x 48 x 54 mm Poids: 543 g
Batterie au plomb 12V et 7,2A	N-T0-BAT3	151 x 65 x 91 mm Poids: 2,2 Kg
Pile 9V zero mercure	N-T0-BAT4	151 x 65 x 91 mm Poids: 20 g

Détecteur / Alarme

•Alimentation Secourue (sans batterie)

T4 T3 T2b



- Alimentation régulée 220V/24-1A et 220V/24-2,5A.
- Boîtier: Acier.
- Couleur: RAL 9010 Blanc.
- LED verte de présence alimentation.
- Sans batterie.
- Alimentation régulée 220V/24V-4A.
- Boîtier: plastique.
- Couleur: bleu.
- 2 batteries de 7,2 Ah – 12V (non fournies).

	Référence	Dimensions
Alimentation Régulée 220V/24-2,5A	N-T0-AL2	330 x 330 x 85 mm Poids: 1,2 Kg
Alimentation Régulée 220V/24-4A	N-T0-AL3	335 x 185 x 100 mm Poids: 800 g

•AES pour systèmes de détection incendie et centrale de mise en sécurité incendie

AES: Alimentation Électrique de Sécurité.

T2a T1

SIGNALISATION: VOYANTS ET REPORTS D'ALARMES (sécurité positive)

Les quatre voyants indiquent l'état de L' AES. Ils sont associés à trois relais de report d'alarme à contact sec
Le voyant vert « présence sortie 2 » indique que la tension est présente sur les bornes protégées de la sortie 2 (redondante).

La tension est fournie par le redresseur / chargeur ou par la batterie. Le voyant vert « présence sortie 1 » indique que la tension délivrée est présente sur les bornes protégées de la sortie 1. Le relais et son connecteur « présence sortie 1 » sont associés à ce voyant.



L'AES est utilisée sur les T2a et T1 uniquement dans les installations importantes (> 625 mA) .
Une AES est déjà intégrée dans les T2a et les T1.

Une gamme qui intègre:

- 4 voyants d'états.
- 3 relais de report d'alarmes.
- une protection batterie tension basse.
- un dispositif de vérification et maintien de la pleine charge de la batterie.
- une compensation de la tension de charge en fonction des variations de température.
- Conforme aux normes NFS 61-940 et NF EN 54-4.
- Compartiment batterie séparé.
- Capacité de batteries autorisées: 7 Ah à 24 Ah en 24 Vcc.

	Référence	Dimensions
AES Coffret mural MC 24V 2A (Batterie incluse)	N-T0-AES1	350 x 290 x 185 mm Poids: 7 Kg
AES Coffret mural MC 24V 4A (Batterie incluse)	N-T0-AES2	350 x 290 x 185 mm Poids: 7 Kg

Autre intensité et tension, nous consulter.

Protection Incendie

•Équipement de protection d'extincteur

•Housse Extincteur M1 classique (avec coiffe)

•Housse 6-9 L/Kg

	Référence	Poids
6L/Kg de 1 à 10 pièces	N-H6L/N-H6	200 g
6L/Kg de 11 à 50 pièces	N-H6L50/ N-H650	
6L/Kg de 51 à 100 pièces	N-H6L100/ N-H6100	
6L/Kg de 101 et +	N-H6L+/ N-H6+	
9L/Kg de 1 à 10 pièces	N-H9L/N-H9	250 g
9L/Kg de 11 à 50 pièces	N-H9L50/ N-H950	
9L/Kg de 51 à 100 pièces	N-H9L100 N-H9100	
9L/Kg de 101 et +	N-H9L+ N-H9+	



•Housse CO²

	Référence	Poids
2 Kg CO ² de 1 à 10 pièces	N-HC2	250 g
2 Kg CO ² de 11 à 50 pièces	N-HC2-50	
2 Kg CO ² de 51 à 100 pièces	N-HC2-100	
5 Kg CO ² de 1 à 10 pièces	N-HC5	300 g
5 Kg CO ² de 11 à 50 pièces	N-HC5-50	
5 Kg CO ² de 51 à 100 pièces	N-HC5-100	
10 kg CO ²	N-H10	570 g
2 x 10 kg CO ²	N-H20	1,5 kg
30 kg CO ²	N-H30	



- Toutes les housses sont en tissu traité anti-UV pour une excellente tenue dans le temps.
- Le corps de la housse est en tissu rouge polyester enduit PVC classé au feu M1.
- La coiffe en tissu microporeux, permet l'évacuation de l'humidité, et évite que la condensation ne détériore prématurément l'extincteur et permet d'identifier de loin le type d'extincteur.

Protection Incendie

•Housse Extincteur M1 ISO (sans coiffe)

•Housse 6-9 L/Kg

	Référence	Poids
6L/6Kg de 1 à 99 pièces	N-H6R	200 g
6L/6Kg de 100 et +	N-H6R+	
9L/9Kg de 1 à 99 pièces	N-H9R	250 g
9L/9Kg de 100 et +	N-H9R+	
Extincteur 6/9 rouge	N-H69-M1	250 g

•Housses M1 ISO
6 et 9.



•Housse 6/9.



•Housse diverse

	Référence	Poids
Douche portative 9 L	N-H-DOUCHE	250 g
25 Kg cylindrique	N-H25	1,5 kg
25 L cylindrique	N-H25L	
50 Kg cylindrique ancien modèle	N-H50KG	450 g
50 L cylindrique ancien modèle	N-H50L	
Extincteur CP 45 L (PP)	N-H-CP45	
Extincteur CP 50 KG (PP)	N-H-CP50	
RIA D600	N-H-RIA	400 g



•Housse TITAN

	Référence	Poids
45 L TITAN	N-H-TITANE	450 g
50 Kg TITAN	N-H-TITAN	
100 Kg TITAN	N-H100KG	1,5 kg
100 L TITAN	N-H100L	



Photos non-contractuelles

Protection Incendie

●Housse Hybride



- Tissu classé au feu M1.
- Armature de maintien en PVC classé au feu M1.

	Couleur	Quantité	Référence	Dimensions
Cache extincteur hybride	Rouge	A l'unité Par 10 Par 30 Par 50	N-CEHR-U N-CEHR-10 N-CEHR-30 N-CEHR-50	740 x 230 x 160 mm Poids : 600 g
	Noir	A l'unité Par 10 Par 30 Par 50	N-CEHN-U N-CEHN-10 N-CEHN-30 N-CEHN-50	
	Gris	A l'unité Par 10 Par 30 Par 50	N-CEHG-U N-CEHG-10 N-CEHG-30 N-CEHG-50	
	Blanc	A l'unité Par 10 Par 30 Par 50	N-CEHB-U N-CEHB-10 N-CEHB-30 N-CEHB-50	

●Coffret Escamotable (6L/Kg)

Coffret escamotable en trois parties, 1 partie fixe au mur, et deux parties mobiles.

Le fait de lever la partie haute libère la coque et permet ainsi la prise en main de l'extincteur.

Traitement de la matière anti-UV.

Matière vitre: Polycarbonate.

Matière coffret: Polypropylene.



	Couleur	Quantité	Référence	Dimensions
Coffret escamotable 6L/Kg	Rouge	Unitaire	N-CE6B-U	720 x 280 x 210 mm Poids: 2,5 kg
		Par 10	N-CE6B-10	
		Par 30	N-CE6B-30	
		Par 50	N-CE6B-50	

●Armoire Métallique

Armoire métallique en acier zingué d'épaisseur 1mm, peinture RAL 3000. Fermeture à clé. Boîte à clé sur la porte avec une vitre à briser.



	Quantité	Référence	Dimensions
Armoire Métallique	Unité	N-ARMOIRE	830 x 480 x 245 mm Poids: 11 kg
	Par 10	N-ARMOI-10	
	Par 30	N-ARMOI-30	

●Serrure armoire métallique



Référence
N-SERRURE

●Vitre armoire métallique

Référence
N-VITRE

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

• Coffret Rouge et Noir pour extincteur 6-9 L/Kg et 5Kg CO2 de la gamme ANDRIEU



Ce coffret est spécialement prévu pour pouvoir accueillir tous les extincteurs Portatif ANDRIEU (6-9 Kg/L et CO2).



Tableau équivalence avec les extincteurs Andrieu:

- Polypropylène injecté.
- Extrêmement résistant aux chocs.
- Grande fenêtre d'inspection.
- Dispositif d'étanchéité labyrinthe.
- Fermeture par 2 fixations rapide
- Possibilité de mettre un scellé.
- 1 ou 2 sangles* de maintien de l'extincteur à largage rapide.
- Points de fixation au châssis renforcés.

	Coffret REGON 6	Coffret REGON 9
Extincteur CPP6	OUI (sangle D160 mm)	/
Extincteur CPP9	OUI  (sangle D180 mm)	/
Extincteur 6 Kg/L	OUI (sangle D160 mm)	/
Extincteur 9 Kg/L	/	OUI (sangle D160 mm)
Extincteur DC2	OUI * (sangle D160 mm)	/
Extincteur DC5	/	OUI (sangle D160 mm)

*La configuration DC2 et sangle D160 possède un jeu.



Prévoir Grande sangle Ø180 mm pour le CPP9 à la commande.

Dans tous les lieux où l'extincteur peut être exposé à des intempéries, soumis à des milieux agressifs ou utilisation abusive, le coffret REGON assure une protection efficace. C'est un produit très technique et de haute qualité industrielle.

	Dimensions Extérieures	Dimensions Intérieures	Poids	Quantité	Référence
Coffret REGON 6 Pour CPP6, CPP9 et Extincteurs 6L/Kg	715 x 335 x 240 mm	645 x 244 x 204 mm	2,70 kg	Unité	N-C6-U
				Par 20	N-C6-20
Coffret REGON 9 Pour Extincteurs 9L/Kg et DC5	865 x 335 x 240 mm	795 x 244 x 204 mm	3,25 kg	Unité	N-C9-U
				Par 20	N-C9-20

Possibilité de rajouter un deuxième anneau de fixation:



	Référence	Dimensions
Anneau de fixation pour coffret extincteur 6-9 L/Kg	N-ANNEAU	Ø160 mm Poids: 170 g
Anneau de fixation pour coffret extincteur CPP9	N-ANNEAU1	Ø180 mm Poids: 170 g

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

• Coffret « Strasbourg » pour Extincteur 6 et 9 L/Kg ou 2 et 5kg



Caractéristiques des coffrets pour extincteurs

- Corps rouge en polystyrène choc traité anti-UV.
- Porte rouge en polystyrène choc traité anti-UV ou porte transparente en PVC cristal.
- Charnières en acier inoxydable de qualité Marine.
- Scellé de couleur permettant l'identification du type d'extincteur et le contrôle de la non-ouverture du coffret.

Avantage sécurité du scellé Strasbourg de couleur

- Le scellé de couleur permet d'identifier le type d'extincteur présent dans le coffret (eau, poudre, CO²).
- Le scellé est mis en place lors de l'installation chez le client. Il se détruit lorsque la porte est ouverte.
- La présence du scellé permet de vérifier immédiatement la non-ouverture du coffret.

	Référence	Dimensions
Coffret Strasbourg avec serrure	N-COFF-S	840 x 400 x 270 mm Poids: 8 kg
Coffret Strasbourg avec bouton	N-COFF-SB	
Coffret Strasbourg double avec clef	N-COFF-SDC	850 x 600 x 300 mm Poids: 8 kg
Coffret Strasbourg double avec bouton	N-COFF-SDP	
Coffret strasbourg bouteille avec Porte Transparente	N-COFF-BT	840x400x270 mm Poids: 8 kg

• Coffret sécurité pour Appareil Respiratoire Individuel (ARI)



(Commercialisé sans ARI)

Caractéristiques du coffret ARI

- Identification APPAREIL RESPIRATOIRE.
- Tablette basse pour poser le dossier.
- Ceinture type velcro pour le maintien de l'ARI.
- Matières utilisées identiques aux coffrets « Strasbourg ».

	Référence	Dimensions
Coffret de sécurité pour ARI	N-COFF-ARI	840 x 400 x 270 mm

• Cadre Clic/Clac



Aluminium brossé et PCT

	Référence	Dimensions
Cadre A6	N-CLICA6	105 x 148 mm
Cadre A4	N-CLICA4	210 x 297 mm
Cadre A3	N-CLICA3	297 x 420 mm
Cadre A2	N-CLICA2	420 x 594 mm
Autres dimensions	Sur demande	

Le cadre Clic/Clac est un cadre mural en aluminium brossé pour des visuels, format A6, A4, A3 et A2. Son système de clic/clac a été intégré à la structure du cadre pour une insertion et un démontage du visuel optimal. L'installation du cadre sur un mur et son démontage sont simplifiés grâce à l'utilisation d'une seule vis.

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

●Coffret Protect Design

Dans un souci d'esthétique, Andrieu a choisi pour vous le coffret PROTECT DESIGN. Alliant résistance et élégance ce modèle est parfaitement conçu pour protéger et intégrer vos extincteurs en version murale.



Simplicité

Système de fixation simple (boutonnière et / ou platine) vous permettant un montage et démontage rapide.
Facile à nettoyer: un coup de chiffon suffit.
Protège l'extincteur de la poussière et des chocs.



Qualité

Fabrication française semi-artisanale.
Matériaux: PETG et Aluminium 3 mm d'épaisseur.
Finition: Alu brossé.



Visibilité

Visibilité accrue dans l'obscurité grâce à la signalisation photoluminescente.

	Référence	Dimensions
CAPOTAGE OPUS	N-CAPOT-AB	706 X 290 x 208 mm Poids: 2 kg

●Chariot Porte Extincteur

Chariot permettant de transporter jusqu'à quatre extincteurs simultanément.

	Référence
Chariot à un extincteur 6-9 kg/L	P-CHARIOT1
Chariot à deux extincteurs 6-9 kg/L	P-CHARIOT9
Chariot à quatre extincteurs 6-9 kg/L	P-CHARIOT4
Chariot à un extincteur CO2 5 kg	P-CHARIOT5



Photos non-contractuelles

Protection Incendie

●Porte extincteur noir



Porte extincteur de sol utilisable pour les extincteurs PA 6-9 Kg/L des gammes ANDRIEU. Élégant, pratique, facilement transportable, il permet de positionner simplement un extincteur dans une pièce. Ceci sans avoir à réaliser le moindre travail de fixation.

	Quantité	Référence	Dimensions
Porte extincteur Noir	Unité	N-PORTE-N	H750 x L350 mm Poids: 2,6 Kg
	Par 50	N-PORTE-N1	
	Par 100	N-PORTE-N2	

●Porte extincteur Chromé

Un Support Extincteur Chromé, parce que vos locaux méritent le haut de gamme !



Pour une clientèle soucieuse de préserver la beauté des locaux aménagés, la Société des Extincteurs ANDRIEU a conçu un support chromé. Que ce soit avec un extincteur classique ou bien un ADF (Appareil Décoratif Fonctionnel), son design haut de gamme permet de mettre en valeur les lieux aménagés ou classés.

	Quantité	Référence	Dimensions
Porte extincteur Chromé	Unité	N-PORTE-C	H750 x L350 mm Poids: 2,6 Kg
	Par 50	N-PORTE-C1	
	Par 100	N-PORTE-C2	

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

•Support extincteur magnétique

Le support est repositionnable à volonté sur une surface métallique grâce à sa semelle aimantée. Il permet d'accueillir un grand nombre de modèle d'extincteur.

	Référence	Dimensions
Support extincteur magnétique DC2	NC-SADC2	160 X 250 mm Poids: 750 g
Support extincteur Magnétique 6-9 L/Kg	N-SA695	160 X 500 mm Poids: 1,08 kg



•Adaptateur

Ces adaptateurs permettent de pouvoir accrocher les extincteurs gammes CPP et CO2 sur les support muraux ou support magnétiques.



Adaptateur DC5 pour porte extincteur 6/9L.

	Référence	Poids
Adaptateur DC5	N-ADDC	40 g



Adaptateur CPP pour porte extincteur 6/9L.

	Référence	Poids
Adaptateur CPP 6/9	N-ADCPP	60 g

•Coffret registre

Boîte en métal épaisseur 1mm, fermée avec une clé triangle, peinture rouge RAL 3000.

	Référence	Dimensions
Coffret registre à l'unité	N-CR-1	355 x 260 x 80 mm Poids: 2 kg
Par 15	N-CR-15	
Par 35	N-CR-35	
Par 50	N-CR-50	



•Clé triangle coffret registre



	Référence
Clé triangle coffret registre	N-CLEF-CR

•Registre de sécurité (ERP, Habitation et Industrie)



Registre de 80 pages.
Contient un rappel des réglementations principales en vigueur à l'intérieur des locaux.

	Référence	Dimensions
De 1 à 20	N-REG-UNI	Format A4, 80 pages Poids: 250 g
De 21 à 50	N-REG-U50	
De 51 à 100	N-REG-U100	
De 101 à 200	N-REG-U200	
De 201 à 500	N-REG-U500	
+ de 500	N-REG-+500	

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

•Boîtier à clé antivol

- Vitre altuglass.
- Barillet et 2 clés H520.
- Matière : Acier - épaisseur 7/10ème.
- Peinture : Epoxy RAL 3000.
- Conditionnement : carton individuel.



Référence	Dimensions
N-BOITIER	160 x 120 x 45 mm

•Brise Glace

Référence
N-BRISEGLA



•Vitre plexiglas pour boîtier à clé antivol

Référence	Dimensions
N-PLEXI	105 x 63 x 2 mm

- Vitre en Altuglass prédécoupée sous film protecteur.

•Pochette Registre de sécurité type A et type B



	Quantité	Référence	Dimensions
Type A	Unité	N-RSCA	L230 x H310 épaisseur 20 mm
	Par 50	N-RSCA50	
Type B	Unité	N-RSCB	L270 x H350 épaisseur 50 mm
	Par 50	N-RSCB50	

- Sacoche en tissu épais synthétique (PVC) rouge, facilement lavable, conservant très bien sa couleur rouge malgré l'action des UV.
- La sacoche est maintenue fermée à l'aide d'une bande auto-agrippante.



Protégés par le rabat, 2 œillets de fixation permettent une installation murale aisée.

Protection Incendie

●Abri pour extincteur sur roues



Conçu spécialement pour l'ensemble des extincteurs sur roues TITAN, CPP mobile et les 10 et 20 kg CO₂. L'abri permet de protéger les extincteurs sur roues des ambiances corrosives et des intempéries. Abri résistant en composite (résine + fibre de verre).

	Référence	Dimensions Hauteur x Longueur x Largeur
Abri pour extincteur sur roues	N-ABRI	1280 x 1560 x 820 mm Poids: 17 kg



●Moyen de lutte Incendie

●Fusée Atomia pour cheminée



	Référence	Dimensions
Fusée Atomia pour cheminée	N-FUSEE	Poids: 430 g

Spécialement conçu pour l'extinction des feux de cheminées dans les foyers fermés. Le feu s'éteint par étouffement, sans danger.

●Bidon Ramoneur Atomia



	Référence	Dimensions
Bidon Ramoneur Atomia	N-RAMONEUR	Poids: 800 g

Doses d'Emploi :	Ramontage	Entretien
Chaudière bois, charbon	5 doses	1 dose/sem.
Chaudière fioul	4 doses	1 dose/2 sem.
Inserts – Poêles	6 doses	1 dose/sem.
Cheminées - Cuisinières	6 doses	1 dose/2 sem.

Bidon ramoneur pour appareils de chauffage: bois, charbon ou fioul.
Spécial INOX

Protection Incendie

•Bac à sable en acier avec couvercle

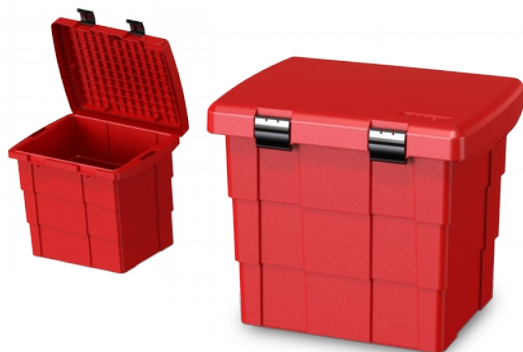


Tôle en acier 10/10e galvanisée + peinture RAL 3000.

	Référence	Dimensions
Bac à sable acier	N-BAC-S	610 x 440 x 440 mm Volume: 108 L Poids: 10,3 kg
Couvercle (unitaire)	N-COUV-NM	610 x 440 mm Poids: 2,95 kg
Couvercle (par 10)	N-COUV-10	

- Faible encombrement lors du transport :
Le bac se présente en kit dans un emballage de 4,5 cm de haut (sans couvercle).
- Le montage ultra rapide et sans outil en moins de 30 secondes permet un important gain de temps chez le client.
- Une fois monté, il se déplace aisément en un bloc (avant remplissage).

•Bac à sable en plastique



	Référence	Dimensions
Bac à sable plastique	N-BACPLAST	650 x 500 x 570 mm Volume: 100 L Poids: 8,9 kg
Bac à sable plastique (par 10)	N-BACPL-10	

- Faible encombrement.
- Matière : Polypropylène.
- Résistance aux UV.

•Absorbant végétal ignifugé



	Type	Référence	Dimensions
Absorbant végétal	Testé et approuvé par le C.N.P.P.	N-ABS40	Sac de 40 L Poids: 8,5 kg

- Sac de 8,5 kg de 40 L.
- Biodégradable à plus de 99%.
- Conforme aux normes NFT 90 361, 90 362, 90-363 et NFP 98-190 SR.

•Absorbant minéral ignifugé



	Référence	Dimensions
Absorbant minéral	N-ABSM	Sac de 20 Kg

- Efficacité garantie contre la pollution par les liquides.
- Absorption eau: 100%
- Absorption huile: 70%

Composition : Sepiolite (80% de sépiolite + 20% d'autres argiles).

Protection Incendie

●Support Pelle / Seau



Référence	Dimensions
N-SUP-SEAU	220 x 35 mm Poids: 230 g

Exemple de mise en situation.



●Pelle



	Référence	Dimensions
Pelle à l'unité	N-PELLE-C	640 x 265 mm Poids: 1 kg
Par 10	N-PELLE-10	

●Seau en acier



Seau en acier.
Épaisseur : 1mm.

	Référence	Poids	Contenance
Seau à l'unité	N-SEAU	1,3 Kg	10 L
Par 20	N-SEAU20		10 L

●Seau Plastique



Seau en plastique rouge avec poignée blanche.

	Référence	Poids	Contenance
Seau à l'unité	N-SEAU-G	940 g	10 L
Par 20	N-SEAU-G20		10 L

●Couverture anti-feu



	Dimension	Poids	Quantité	Référence
Couverture Anti-feu avec pochette souple	1,8 x 1,2 m	1,356 Kg	Unitaire	N-COUVER
			Par 10	N-COUVER10
			Par 50	N-COUVER50
Couverture Anti-feu avec coque	1 x 1 m	0,665 Kg	Unitaire	N-COUV-F
			Par 10	N-COUV-F10
			Par 50	N-COUV-F50
Couverture Anti-feu avec coque	1,8 x 1,2 m	1,262 Kg	Unitaire	N-COUV-R
			Par 10	N-COUV-R10
			Par 50	N-COUV-R50

Ces couvertures anti-feu sont fabriquées et certifiées BS EN 1869:1997.

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

•RIA (Robinet d'Incendie Armés)

•RIA – EUR9 et EUR5

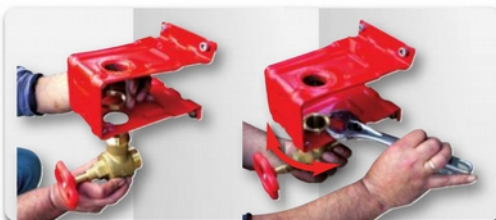
Franco à partir de 3 RIA pour une livraison.

- Fixation sur paroi verticale par support indépendant en acier.
- Dévidoir pivotant en acier plastifié rouge incendie avec tambour à alimentation intégrée et coude de sortie démontable rapidement.
- Tuyau semi-rigide en PVC, de type A classe 2.

1/ Fixation du support mural indépendamment du RIA



2/ Positionnement et fixation du robinet d'arrêt



3/ Mise en place du dévidoir par une seule personne

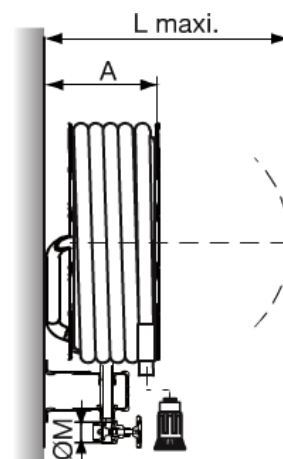
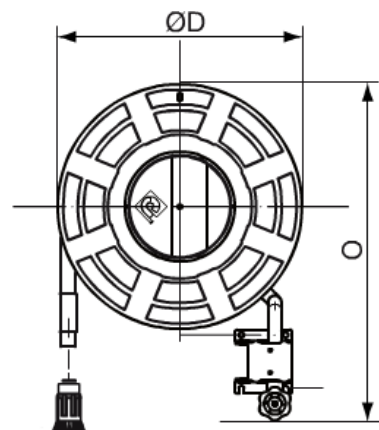


4/ Maintien en position de l'ensemble bobine et tube d'alimentation par un seul collier assemblé par deux vis



Installation et maintenance très simple et rapide . Réalisable par une seule personne.

	Dimensions AxLxDxOxM (mm)	Quantité	Référence
RIA 19/6 EUR5 Longueur du tuyau: 20 mètres Robinet ¼ de tour	265 x 755 x 650 x 875 x G ¾ Poids: 20 Kg	Unitaire	N-R196-U
		Par 10	N-R196-10
RIA 25/8 EUR9 Longueur du tuyau: 20 mètres Robinet ¼ de tour	265 x 755 x 650 x 875 x G1 Poids: 30 Kg	Unitaire	N-R252-U
		Par 10	N-R252-10
		Par 20	N-R252-20
RIA 25/8 EUR9 Longueur du tuyau: 30 mètres Robinet ¼ de tour	265 x 755 x 650 x 875 x G1 Poids: 30 Kg	Unitaire	N-R258-U
		Par 10	N-R258-10
		Par 20	N-R258-20
RIA 33/12 EUR9 Longueur du tuyau: 20 mètres Progressif à volant.	310 x 765 x 659 x 905 x G1 ½ Poids: 40 Kg	Unitaire	N-R332-U
		Par 10	N-R332-10
		Par 20	N-R332-20
RIA 33/12 EUR9 Longueur du tuyau: 30 mètres Progressif à volant.	310 x 765 x 659 x 905 x G1 ½ Poids: 40 Kg	Unitaire	N-R3312-U
		Par 10	N-R3312-10
		Par 20	N-R3312-20

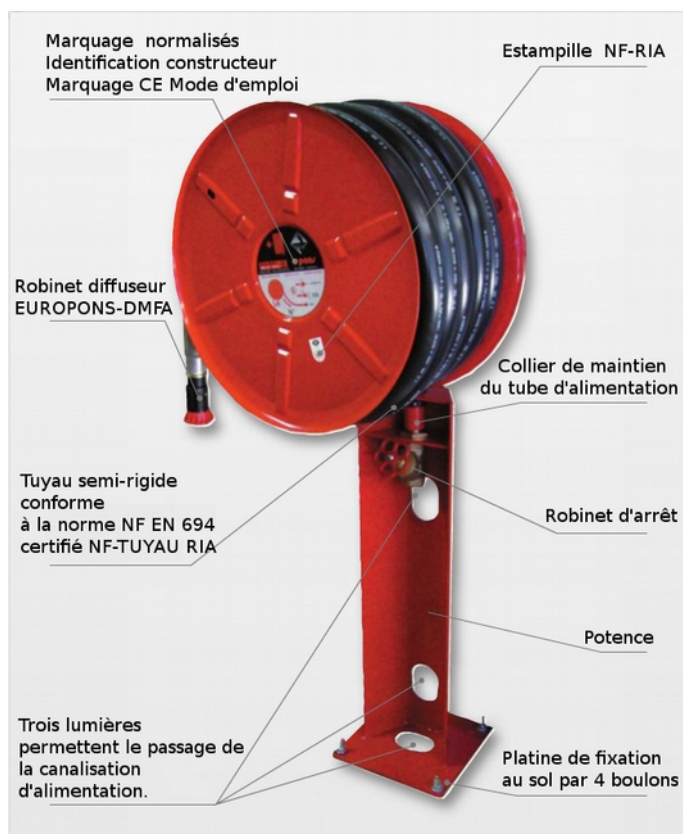


Photos non-contractuelles

Protection Incendie

•RIA - Giropons

Franco à partir de 3 RIA pour une livraison.

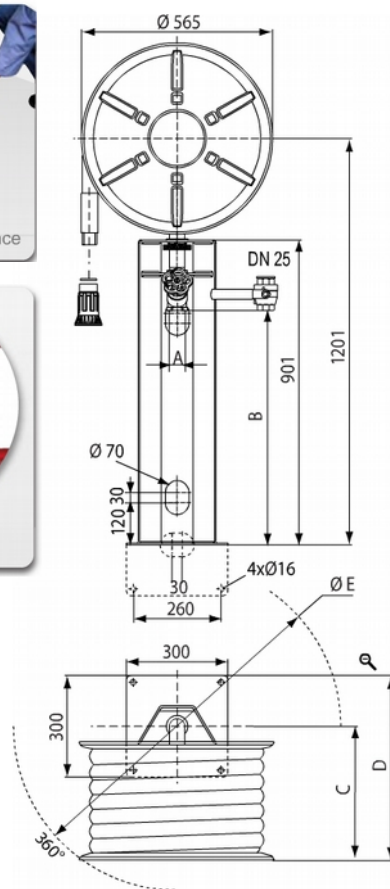


Le Giropons est un RIA pivotant à 360° sur une potence.

- Fixation au sol par support (potence) en acier plastifié.
- Robinet d'arrêt en laiton à manœuvre.
- Potence et dévidoir en acier plastifié rouge incendie.
- Tuyau semi rigide en PVC, de Type A classe 2.
- 6 joints assurent l'étanchéité du dévidoir, réduction considérable du risque de fuite.
- Robinet diffuseur EUROPONS DMFA.



Installation et maintenance très simple et rapides réalisables par une seule personne.



	Dimensions AxBxCxDxE	Quantité	Référence
RIA GIROPONS 25/8 Longueur du tuyau : 30 mètres Robinet d'arrêt à manœuvre ¼ de tour.	G1 x 701 x 312 x 462 x 845 mm Poids: 42 Kg	Unitaire	N-G258-U
		Par 10	N-G258-10
		Par 20	N-G258-20
RIA GIROPONS 33/12 Longueur du tuyau : 30 mètres Progressif à volant.	G1 ½ x 701 x 312 x 462 x 845 mm Poids: 54 Kg	Unitaire	N-G3312-U
		Par 10	N-G3312-10
		Par 20	N-G3312-20

Photos non-contractuelles

Protection Incendie

●PIA - EURM5

Franco à partir de 3 PIA pour une livraison.

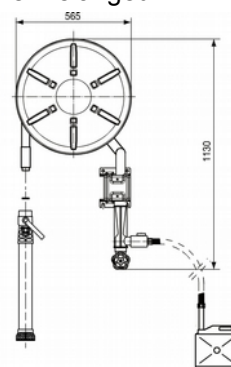
Les PIA (Postes d'Incendie Additifs):

Dispositif de lutte contre l'incendie, installé à demeure dans des locaux, destinés à la protection de certains risques pouvant donner lieu à des feux spécifiques nécessitant l'adjonction d'émulseurs ou additifs dans l'eau. Il est équipé de dispositifs de projection appropriés; lance bas foisonnement et robinet diffuseur (pour l'eau additivée).



Le PIA EURM5 se compose des éléments suivants:

- Un dévidoir EURM5 en acier plastifié rouge incendie, longueur de tuyau semi-rigide en PVC, de type A classe 2.
- Une lance à mousse HELIMOUSSE 200L/min à bas foisonnement avec robinet d'arrêt.
- Possibilité d'avoir sur demande une lance à moyen foisonnement.
- Un pré-mélangeur HELIMOUSSE 200L/min avec un robinet doseur réglable sur les positions : 0%, 3%, 6%, dispositif anti-retour intégré, flexible d'aspiration semi rigide translucide avec canne plongeuse.
- Un robinet d'arrêt en laiton nickelé à installer en amont du pré-mélangeur.
- Additif non inclus.



PIA EURM 33/12
Longueur du tuyau :
30 mètres
Robinet progressif à
volant.

Dimensions AxLxDxOxM	Quantité	Référence
223 x 635 x 565 x 763 x G 3/4	Unitaire	N-PMO30-U
Poids:44 Kg	Par 10	N-PMO30-10

●Pièces Détachées RIA

	Référence
ROB Hugjet 25 8/8 RIA BZE	N-3048101
ROB Hugjet 40 12/12 RIA BZE	N-3048104
ROB EUROP 33/12 PLA	N-3046204
ROB EUROPOUS 25/8 FF M24X2 LAI	N-3046401F
Kit de maintenance RIA EUR9 DN 25	N-4096225
Kit de maintenance RIA EUR9 DN 33	N-4096233
Kit de maintenance RIA EUR5 DN 25	N-4095225
Kit de maintenance RIA EUR5 DN 33	N-4095233

	Référence
TUY SR694 DN33 30M AB Serti EUR5	N-3773183
TUY SR694 DN25 30M AB Serti EUR5	N-3773181
TUY SR694 DN25 30M Coudé – AB Serti EUR9	N-3773281C
TUY SR694 DN33 30M Coudé – AB Serti EUR9	N-3773283C
Kit de maintenance RIA GIROPONS DN33	N-4098233

●Additifs

	Dimensions	Référence
PROFILM-AR 3-3 à 3% Émulseur AFF polyvalent	Bidon de 25 litres	N-EMUL-1
PROSINTEX-AR à 6% Émulseur synthétique polyvalent		N-EMUL-2



Photos non-contractuelles

Signalisation

•Panneau Consignes

•Panneau consignes de sécurité

	Référence	Dimensions
De 1 à 20	N-CONSP	Format A3
De 21 à 50	N-CONSP50	
De 51 à 100	N-CONSP100	
De 101 à 300	N-CONSP300	
De 301 à 500	N-CONSP500	

Panneau PVC M1, 3 couleurs indiquant les gestes de sécurité à effectuer en cas d'incendie, d'évacuation, de prévention et d'accident.



•Panneau consignes d'urgence en cas d'incendie

	Référence	Dimensions
De 1 à 50	N-CONS-A4	Format A4
De 51 à 100	N-CA4-50	
De 101 à 200	N-CA4-100	
De 201 à +	N-CA4-300	

Panneau PVC M1, 4 couleurs indiquant les consignes d'urgence à effectuer en cas d'incendie, évacuation, prévention et d'accident.



•Panneau Consignes Incendie Spéciale « Hôtel »

	Référence	Dimensions
A l'unité	N-CH-U	200 x 152 mm
Par 50	N-CH-50	

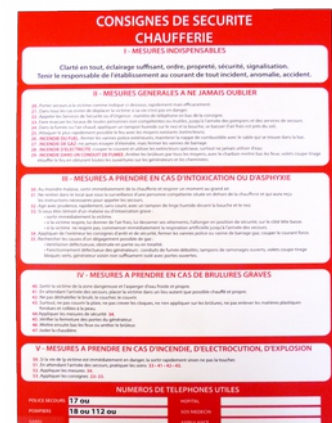
Panneau PVC M1 indiquant les consignes en cas d'incendie pour le secteur hôtelier, traduit en 5 langues : FR, EN, DE, ES, IT.



•Consignes de sécurité chaufferie

	Référence	Dimensions
Consigne de sécurité chaufferie	N-CCHAU	300 x 210 mm

Panneau PVC M1, indiquant les consignes de mesures générales indispensables et les consignes d'urgence à effectuer en cas d'incendie, d'électrocution, d'explosion, de brûlure.



Signalisation

● Consignes de sécurité cuisine

Référence	Dimensions
N-CCUI	300 x 210 mm

Panneau PVC M1 indiquant les geste de sécurité à effectuer en cas d'incendie, d'évacuation, d'accident et de prévention.



● Étiquette autocollante contrôle ADR

	Référence	Dimensions
Étiquette autocollante de contrôle ADR	N-ETIQUE	100 x 68 mm

En vinyle adhésif. Permet d'indiquer les données relatives à la maintenance des extincteurs.

ENTREPRISE :				Type
				Poids plein
				Mise en service
V	R	RA	Date de la vérification	Initiales du vérificateur
				Date de la prochaine vérification selon ADR
REMARQUES :				
REMARQUES :				
REMARQUES :				
REMARQUES :				
CONFORME selon ADR				
(V) Vérification (R) Recharge (RA) Révision Atelier				

● Étiquette autocollante Avertissement électrique

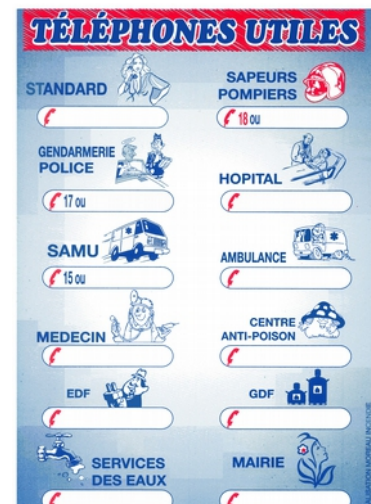
	Référence	Dimensions
Étiquette autocollante avertissement électrique	N-AVERTEDF	100 x 115 mm

En vinyle adhésif.



● Panneau « Téléphones Utiles »

	Quantité	Référence	Dimensions
Panneau « Téléphones utiles »	Unité	N-PA-TEL	300 x 210 mm
	Par 100	N-PA-TEL100	Poids: 50 g

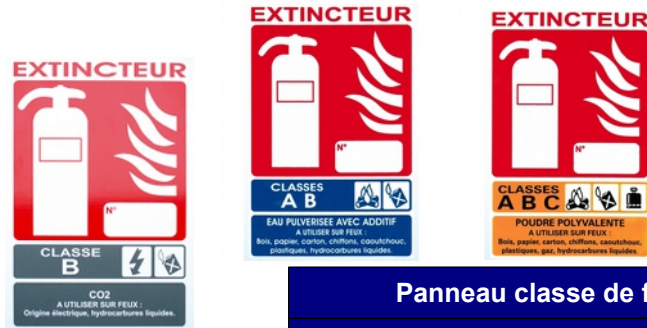


Signalisation

●Panneau photoluminescent

Panneaux photoluminescents d'épaisseur 1 mm et de luminance standard 150mcd/m².

●Panneau extincteur classe de feu



	Référence	Dimensions
Panneau classe de feu B	N-P3-CO2	150 x 200 mm
Panneau classe de feu AB	N-P3-AB	150 x 200 mm
Panneau classe de feu ABC	N-P3-ABC	150 x 200 mm

●Panneau extincteur

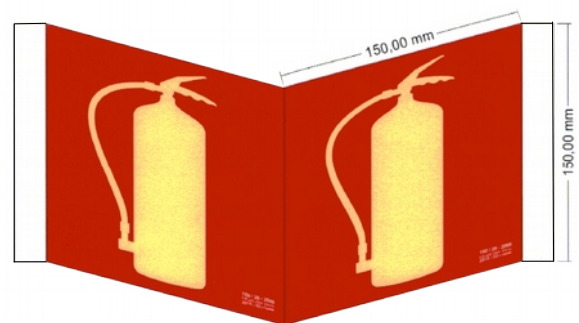


	Référence	Dimensions
Panneau avec 1 extincteur	N-P3-EXT1	150 x 150 mm Poids: 60 g

●Panneau extincteur double

Permet une vision périphérique optimale.

	Référence	Dimensions
Panneau avec 2 extincteurs	N-P3-EXT2	300 x 150 mm Poids: 80 g



Possibilité de coller, riveter ou visser sur tous types de support.

●Panneau RIA

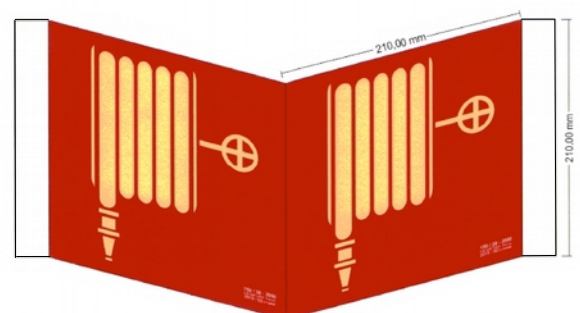


	Référence	Dimensions
Panneau avec 1 RIA	N-P3-RIA	210 x 210 mm Poids: 60 g

●Panneau RIA double

Permet une vision périphérique optimale.

	Référence	Dimensions
Panneau avec 2 RIA	N-P3-RIA2	420 x 210 mm Poids: 80 g



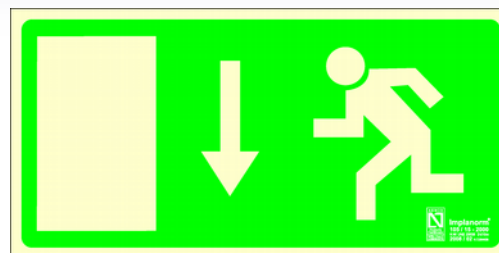
Possibilité de coller, riveter ou visser sur tous types de support.

Signalisation

●Panneau « issue de secours » photoluminescent

Direction d'une sortie de secours en dessous.

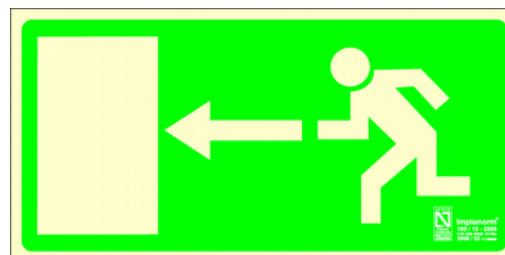
Référence	Dimensions
N-P3-SB	320 x 160 mm Poids: 60 g



●Panneau «issue de secours » photoluminescent

Direction d'une sortie de secours à gauche ou à droite.

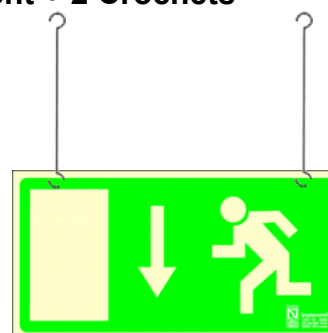
	Référence	Dimensions
Direction à gauche	N-P3-SG	320 x 160 mm Poids: 60 g
Direction à droite	N-P3-SD	



●Panneau recto verso «issue de secours » photoluminescent + 2 Crochets

- Direction d'une sortie de secours en dessous.
- Recto-Verso.

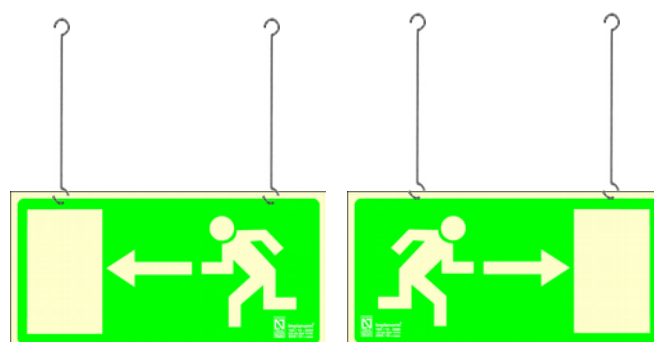
Référence	Dimensions
N-P3-SB2	Panneau: 320 x 160 mm Crochet: 300 mm Poids: 60 g



●Panneau recto verso « issue de secours » photoluminescent + 2 Crochets

- Direction d'une sortie de gauche et droit.
- Recto-Verso.

Référence	Dimensions
N-P3-SGD	Panneau: 320 x 160 mm Crochet: 300 mm Poids: 80 g



●Panneau « Sortie de secours » photoluminescent (recto-verso)

Référence	Dimensions
N-P3-SS	Panneau: 297 x 210 mm Crochet: 300 mm Poids: 80 g



Photos non-contractuelles

Signalisation

•Panneau divers

•Panneau Extincteur - classe de feu

Indication des feux de type A, AB, ABC, ABF, BC, B, D.



Panneaux M1 en PVC expansé blanc, traitement anti UV.
Épaisseur 1mm. Conforme NFX08-003.

		Référence	Référence
Dimension		1 à 100	101 à 500
A	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1A-1	N-P1A-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2A-1	N-P2A-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3A-1	N-P3A-2
B	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1B-1	N-P1B-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2B-1	N-P2B-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3B-1	N-P3B-2
AB	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1AB-1	N-P1AB-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2AB-1	N-P2AB-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3AB-1	N-P3AB-2
BC	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1BC-1	N-P1BC-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2BC-1	N-P2BC-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3BC-1	N-P3BC-2
ABC	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1ABC-1	N-P1ABC-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2ABC-1	N-P2ABC-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3ABC-1	N-P3ABC-2
ABF	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1ABF-1	N-P1ABF-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2ABF-1	N-P2ABF-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3ABF-1	N-P3ABF-2
D	100 x 100 mm / Poids: 10 g	N-P1D-1	N-P1D-2
	150 x 150 mm / Poids: 20 g	N-P2D-1	N-P2D-2
	200 x 200 mm / Poids: 30 g	N-P3D-1	N-P3D-2

Signalisation

●Panneau « Sortie de Secours » Recto-Verso

	Référence	Dimensions
Panneau « sortie de secours »	N-SORTIE-S	497 x 222 mm Poids: 140 g



Support en PVC traité M1.
Épaisseur 2 mm.
Recto-Verso.

●Panneau « Douche de sécurité »



Support en PVC traité M1.
Épaisseur 1 mm.

	Référence	Dimensions
Panneau « douche de sécurité »	N-P-DOUCHE	150 x 200 mm Poids: 40 g

●Panneau « Point de rassemblement »

	Référence	Dimensions
Panneau « Point de rassemblement »	N-PA-R	300 x 400 mm Poids: 200 g Épaisseur 3 mm
Panneau « Point de rassemblement »	N-PA-R46	400 x 600 mm Poids: 420 g Épaisseur 3 mm
Panneau « Point de rassemblement » sans texte	N-PA-R22	200 x 200 mm Poids: 50 g Épaisseur 3 mm



Support en PVC traité M1.

●Panneau « défense de fumer »



Épaisseur : 1 mm.
PVC compact classé M1.

	Référence	Dimensions
Panneau « Défense de fumer »	N-PA-DEF	150 x 60 mm Poids: 20 g

Signalisation

●Panneau « Extincteur sur Roue »

	Référence	Dimensions
Panneau « extincteur sur roue »	N-PA-EXTR	200 x 200 mm Poids: 40 g



Support en PVC traité M1
Épaisseur 1 mm.

●Panneau « Bac à Sable »



	Référence	Dimensions
Panneau « bac à sable »	N-PA-BAS	300 x 100 mm Poids: 40 g

Support en PVC traité M1
Épaisseur 1 mm.

●Panneau « Arrêt gaz»



	Référence	Dimensions
Panneau « Arrêt gaz »	N-ARRETGAZ	150 x 60 mm Poids: 20 g

Support en PVC traité M1.
Épaisseur 1 mm.

●Accessoire Panneau

●Colle Xtrem fix pour panneau

	Référence	Dimensions
Colle Xtrem fix	N-XTREM	290 ml



Signalisation

•BAES Bloc autonome d'éclairage de sécurité

Le BAES est un bloc destiné à éclairer et à montrer l'emplacement des sorties d'évacuation d'urgence ou de défaillance de l'éclairage principal.
(Conformément à la législation concernant les établissements recevant du public).

•Bloc Autonome d'éclairage de sécurité – Modèle évacuation



- Compatible avec les principales télécommandes du marché.
- Label « Performances SATI ».
- Technologie 100% LED.
- Consommation 0,5W.
- Fonction autotestable SATI (Système automatique de Tests intégrés).



Grille anti-vandalisme (option).

	Référence	Dimensions
BAES (BRIO+60LA) Modèle évacuation	N-BAES1	210 x 122 x 33,8 mm
BAES (BRIO+60LA) Modèle évacuation pour 39 pièces	N-BAES1-39	
Grille anti vandalisme	N-BAES2	246 x 152 x 58 mm

•Platine d'encastrement avec porte-étiquette



- Porte-étiquette avec 2 étiquettes réglementaires modulable et clipsable.
- Pose murale ou plafond.

	Référence	Dimensions
Platine Encastrement avec porte étiquette	N-BAES3	240 x 152 x 39 mm

•Télécommande



La télécommande BT 12 V permet de mettre au repos l'ensemble de votre installation en cas de coupure volontaire de l'alimentation.



La télécommande BT 5F apporte de nouvelles perspectives d'utilisation notamment grâce à sa compatibilité « allumage extinction » avec la plupart des bloc.

	Référence	Dimensions
Télécommande BT 12V	N-BAES4	82 x 70 x 70 mm
Télécommande BT 5F	N-BAES5	

Signalisation

•Autocollant

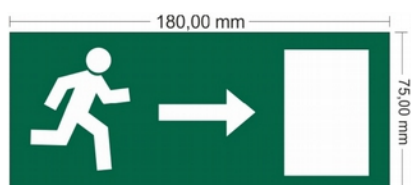
•Autocollant « issue de secours » pour porte étiquette BAES

Direction d'une sortie de secours en dessous.



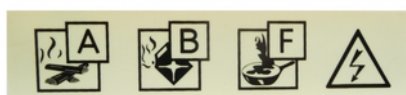
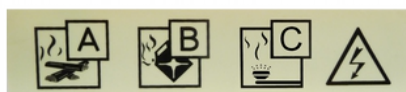
	Référence	Dimensions
Sticker « issue de secours »	N-P4-1	180 x 75 mm Poids: 10 g

Direction d'une sortie de secours à gauche ou bien à droite.



	Référence	Dimensions
Direction à gauche	N-P4-2	180 x 75 mm Poids: 10 g
Direction à droite	N-P4-3	

•Pictogrammes photoluminescents toutes classes de feu ABC ou ABF



	Référence	Dimensions
Pictogramme ABC	N-PICTO	120 x 30 mm
Pictogramme ABF	N-PICTOABF	

- A coller directement sur l'extincteur pour identifier la classe de feu de l'extincteur.
- Vinyle adhésif photoluminescent.

•Étiquettes de numéros d'identification d'extincteur



	Référence	Dimensions
Rouleau de 500 (0)	N-ET-N0	15 x 20 mm
Rouleau de 500 (1)	N-ET-N1	
Rouleau de 500 (2)	N-ET-N2	
Rouleau de 500 (3)	N-ET-N3	
Rouleau de 500 (4)	N-ET-N4	
Rouleau de 500 (5)	N-ET-N5	
Rouleau de 500 (6)	N-ET-N6	
Rouleau de 500 (7)	N-ET-N7	
Rouleau de 500 (8)	N-ET-N8	
Rouleau de 500 (9)	N-ET-N9	

Photos non-contractuelles

Maintenance des Extincteurs

•Pince à Plomber NR14 bloc 10 mm vierge

	Référence	Poids
Pince à plomber	N-PINCE	300 g



•Bloc vierge pour pince à plomber

	Référence	Poids
Bloc pour pince à plomber vierge	N-BLOC	10 g



•Gravure du logo pince à plomber

	Référence	Poids
Gravure du logo à plomber	N-GRAVURE	10 g



•Clé tricoise acier

	Référence	Poids
Clé tricoise acier	N-CLEF	DN20 et DN150 210 g



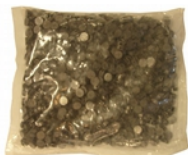
•Rouleau de fil perle

	Référence	Dimensions
250g	N-FIL250	200 mètres
500g	N-FIL500	400 mètres



•Plomb Ordinaire

- Sachet de 1000 plombs ordinaires.



•Plomb à tige

- Avec tige L: 160 mm.
- Botte de 100 plombs à tige.



	Référence
Plomb Ordinaire	N-PLOMB

	Référence
Plomb à tige	N-PLOMB-T

•Manomètre de contrôle Pression Permanente

	Référence	Poids
Manomètre de contrôle Pression Permanente - Femelle	N-MANO	150 g
Manomètre de contrôle Pression Permanente - Mâle	N-MANO-M	120 g



•Kit de pressurisation

	Référence	Poids
Kit de pressurisation (détendeur, flexible, raccord W8 intégré)	N-KIT-P	3 kg



Maintenance des Extincteurs

•Scellé plastique sans tige

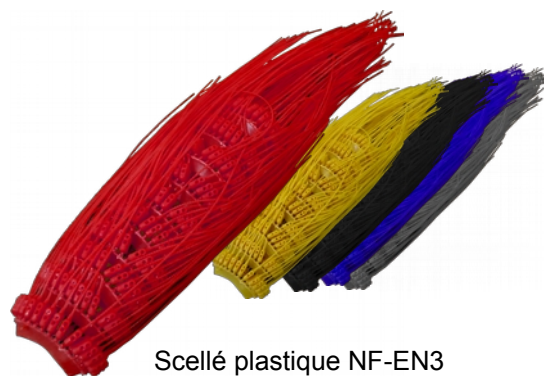
•Diamètre: 9 mm.

	Référence
Scellé plastique sans tige bleu	N-SST-B
Scellé plastique sans tige jaune	N-SST-J
Scellé plastique sans tige rouge	N-SST-R
Scellé plastique sans tige vert	N-SST-V



•Scellé

	Référence
Scellé plastique rouge NF-EN3	N-SCELLE
Scellé plastique blanc NF-EN3	N-SCELLE-BL
Scellé plastique violet NF-EN3	N-SCELLE-VI
Scellé plastique bleu NF-EN3	N-SCELLE-B
Scellé plastique gris NF-EN3	N-SCELLE-G
Scellé plastique jaune NF-EN3	N-SCELLE-J
Scellé plastique noir NF-EN3	N-SCELLE-N
Scellé plastique vert NF-EN3	N-SCELLE-V



Scellé plastique NF-EN3

- Avec tige L: 175 mm.
- Botte de 10 couronnes contenant 30 scellés.

•Balance électronique cartouche

- Programme d'ajustement CAL.
- Fonction d'addition de pesée.
- Douille de connexion en série pour adaptateur (non inclus).
- Lecture 1 g.
- 1 pile 9V alcaline incluse.
- Fonction AUTO-OFF après 3 minutes sans changement de charge afin de ménager les piles.

	Dimensions	Référence
Balance 1 g à 2,2 Kg	240 x 170 x 39 mm Poids: 460 g	N-BALANCE

Avec encoches pour bloquer la cartouche.



•Peson à affichage numérique 50Kg.

- Unité de mesure: lb, Kg et N.
- Écran à LCD avec hauteur de chiffre 11 mm.
- Crochet en acier inoxydable.
- Bande de mesure à tirer, longueur de mesure environ 1 mètre.
- 1 pile 9V alcaline incluse.
- Fonction AUTO-OFF après 3 minutes sans changement de charge afin de ménager les piles.
- Lecture 50 g.

	Dimensions	Référence
Peson 50 Kg	175 x 90 x 30 mm Poids: 250 g	N-PESON-1



Photos non-contractuelles

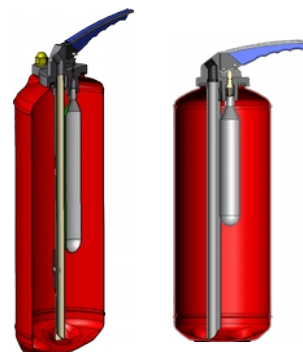
Formation Incendie - Évacuation

•Extincteur de formation

Découpe perpendiculaire de l'extincteur et de ses composants permettant la visibilité complète du cheminement du gaz et du contenant jusqu'à son évacuation.

•Extincteur de formation (Gamme Vulcain)

	Référence	Dimensions
Extincteur de formation (Gamme Vulcain)	P-COUPÉ	Ø160 x H660 x L240 mm Poids : 4,95 kg



•Extincteur de formation (Gamme CO₂)



	Référence	Dimensions
Extincteur de formation (Gamme CO ₂)	XC-COUPÉ2K	H570 x L260 x Ø110 mm Poids : 4,95 kg

•Brassard d'évacuation

•Brassard EVACUATION, GUIDE FILE et SERRE FILE

•En tissu polyester enduit PVC fluorescent (EN 471).

•Brassard automatique qui se met en place instantanément d'une seule main et s'adapte automatiquement au tour du bras quelque soit sa taille.



	Référence	Dimensions
Unitaire	N-B-EVA-U	L350 X H75 mm Poids : 50 g
Par 10 pièces	N-B-EVA-10	
Par 30 pièces	N-B-EVA-30	

	Référence	Dimensions
Unitaire	N-B-GUI-U	L350 X H75 mm Poids : 50 g
Par 10 pièces	N-B-GUI-10	
Par 30 pièces	N-B-GUI-30	



	Référence	Dimensions
Unitaire	N-B-SER-U	L350 X H75 mm Poids : 50 g
Par 10 pièces	N-B-SER-10	
Par 30 pièces	N-B-SER-30	

Désenfumage

•Cartouche de Désenfumage

	Poids	Référence
Ø 22 mm	10 g	N-CD10D22
	15 g	N-CD15D22
	15 g	N-CD15D22C (par 240)
	20 g	N-CD20D22
Ø 28 mm	25 g	N-CD25D28
	25 g	N-CD25D28C (par 110)
	27 g	N-CD27D28
	30 g	N-CD30D28
Ø 35 mm	40 g	N-CD40D35
	50 g	N-CD50D35
	60 g	N-CD60D35
	60 g	N-CD60D35C (par 84)
	80 g	N-CD80D35
Ø 40 mm	100 g	N-CD100D40
	100 g	N-CD10040C (par 40)
	150 g	N-CD150D40
	150 g	N-CD15040C (par 25)
	200 g	N-CD200D40
	200 g	N-CD20040C (par 25)



	Poids	Référence
Ø 50 mm	150 g	N-CD150D50
	300 g	N-CD300D50
	300 g	N-CD30050C (par 15)
Ø 60 mm	500 g	N-CD500D60
	500 g	N-CD50060C (Par 6)
	750 g	N-CD750D60

Les cartouches de désenfumage peuvent être rechargeables sans obligation de mettre des bagues de couleur.

•Recharge cartouche désenfumage

	Référence
De 10 g à 60 g	CC-CD1060
De 70 g à 150 g	CC-CD70150
De 160 g à 300 g	CC-CD+160
De 300 g à 500 g	CC-CD+300
De 500 g à 1000 g	CC-CD+500
1000g	CC-CD1000

Photos non-contractuelles

INDEX

A

•Abri pour extincteur sur roues	page 31
•Absorbant Minéral Ignifugé	page 32
•Absorbant Végétal Ignifugé	page 32
•Adaptateur support	page 29
•Additif	page 36
•AES	page 21
•Alimentation secourue	page 21
•Anneau de fixation coffret REGON	page 25
•Armoire Métallique	page 24
•Autocollant « issue de secours » BAES	page 45
•Avertisseur Sonore STILIC	page 17

B

•BAAS TYPE Ma	page 14
•BAAS TYPE MaME	page 14
•Bac à sable en acier avec couvercle	page 32
•Bac à sable en plastique	page 32
•BAES	page 44
•Balance électronique cartouche	page 47
•Batterie centrale	page 20
•Bidon Ramoneur Atomia	page 31
•Bloc pour pince à plomber vierge	page 46
•Boîtier à clé antivol	page 30
•Boîtier de synthèse BOSY	page 20
•Brassard EVACUATION	page 48
•Brassard GUIDE FILE.	page 48
•Brassard SERRE FILE.	page 48
•Brise glace	page 30

C

•Cadre Clic/Clac	page 26
•Capot crystal	page 16
•Cartouche désenfumage	page 49
•Centrale T4P à piles	page 13
•Centrale T4P-RF à piles RADIO	page 13
•Chariot porte extincteur	page 27
•Clé de réarmement déclencheur	page 16
•Clé triangle coffret registre	page 29
•Clé tricoise acier	page 46
•Coffret Protect Design	page 27
•CMSI BALI	page 15
•CMSI BAYA	page 15
•Coffret Anti-feu	page 11
•Coffret Escamotable 6L/Kg	page 24
•Coffret rouge et noir 6L/Kg et 9L/kg	page 25
•Coffret Registre	page 29
•Coffret Sécurité pour ARI	page 26
•Coffret Strasbourg	page 26
•Colle Xtrem pour panneau	page 43
•Couverture anti-feu	page 33

D

•DAAF	page 7 et 8
•Déclencheur manuel accessoire (SSI)	page 16
•Déclencheur DAAF Ei manuel alarme RADIO	page 10
•Détecteur de chaleur	page 9
•Détecteur de gaz	page 7
•Détecteur Monoxyde de carbone	page 9
•Détecteur optique filaire	page 20
•Diffuseur sonore d'alarme feu RADIO pour alarme T4	page 18
•Diffuseur visuel d'alarme feu RADIO pour alarme T4	page 19

E

•Étiquette autocollante avertissement électrique	page 38
•Étiquette autocollante de contrôle ADR	page 38
•Étiquettes de numéros identification extincteur	page 45
•Extincteurs de formation	page 48

F

•Fusée Atomia pour cheminée	page 31
-----------------------------	---------

G

•Gravure du logo pince à plomber	page 46
----------------------------------	---------

H

•Housse Extincteur	page 22 et 23
•Housse Hybride	page 24

I

•Indicateur d'action pour tous détecteurs	page 17
•Interrupteur de contrôle DAAF Ei	page 11

K

•Kit de pressurisation.	page 46
•Kit Malentendants	page 10

M

•Manomètre de contrôle	page 46
------------------------	---------

INDEX

P

•Panneau « Arrêt gaz »	page 43
•Panneau « Bac à sable »	page 43
•Panneau Consignes de sécurité	page 37
•Panneau Consignes de sécurité chaufferie	page 37
•Panneau Consignes de sécurité cuisine	page 38
•Panneau Consignes de sécurité hôtel	page 37
•Panneau Consignes d'urgence en cas d'incendie	page 37
•Panneau « Défense de fumer »	page 42
•Panneau « Douche de sécurité »	page 42
•Panneau Extincteur double photolu.	page 39
•Panneau RIA double photolu.	page 39
•Panneau Extincteur classe de feu	page 41
•Panneau Extincteur classe de feu photolu.	page 39
•Panneau Extincteur photolu.	page 39
•Panneau Extincteur sur roue	page 43
•Panneau « Issue de secours » photolu.	page 40
•Panneau « Issue de secours » recto/verso photolu.	page 40
•Panneau « Sortie de Secours »	page 42
•Panneau « Sortie de secours » photolu.	page 40
•Panneau « Téléphones Utiles »	page 38
•Panneau « Point de rassemblement »	page 42
•Panneau RIA photolu.	page 39
•Pelle	page 33
•Peson à affichage numérique 50Kg	page 47
•PIA – EURM5	page 36
•Pictogramme photoluminescent toutes classes de feu	page 45
•Pièces détachées RIA	page 36
•Pince à Plomber NR14 bloc 10 mm vierge	page 46
•Platine encastrement porte étiquette pour BAES	page 44
•Plomb à tige	page 46
•Plomb Ordinaire	page 46
•Pochette Registre de sécurité	page 30
•Porte extincteur chromé	page 28
•Porte extincteur noir	page 28

R

•Recharge cartouche désenfumage	page 49
•Registre de sécurité (ERP, habitation et Industrie)	page 29
•Relais Radio alimenté sur secteur pour DAAF Ei	page 11
•Relais RADIO à pile pour alarme T4	page 19
•R.I.A – EUR9 et EUR5	page 34
•R.I.A Giropons	page 35
•Rouleau de fil perle	page 46

S

•SBP - BAAS TYPE-Pr 2, 4 ou 8 Boucles	page 14
•SBR - Tableau de synthèse SBR	page 15
•SBS - BAAS de Type Sa - bloc alarme satellite	page 15
•SBSAME - BAAS DU TYPE SaMe	page 15
•Scellé	page 46
•Seau en acier	page 33
•Seau Plastique	page 33
•Serrure pour armoire métallique	page 24
•Support pelle/seau	page 33
•Support extincteur magnétique	page 29

T

•Tableau de signalisation TYPE 4S-1B	page 13
•Tableau de signalisation TYPE 4S-2B	page 13
•Tableau de signalisation TYPE 4S-4B	page 13
•Télécommande pour TYPE 3	page 14
•Télécommande BAES	page 44
•Transpondeur RADIO pour alarme T4	page 19

V

•Ventouse blindée pied de sol à rupture de courant	page 18
•Ventouse électromagnétique DAS	page 18
•Vitre armoire métallique	page 24
•Vitre plexiglas pour boîtier à clé antivol	page 30

Conditions Générales Professionnelles de Vente d'extincteurs, de produits connexes, et/ou de fourniture de prestations de services associés

(Conditions générales de vente inspirées de celles du syndicat général des fabricants d'extincteurs fixes ou mobiles : SYFEX)

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales codifient les usages commerciaux de la profession en vigueur pour la fourniture de matériel avec ou sans installation, et/ou l'exécution chez le client de prestations de services complémentaires à cette fourniture telles que la maintenance préventive ou corrective (ci-après désigné par la PRESTATION). La maintenance préventive consiste à intervenir sur une fourniture pour prévenir un éventuel mauvais fonctionnement, par voie d'opérations de contrôle à des dates ou selon des fréquences spécifiées aux Conditions Particulières tandis que la maintenance corrective consiste à remettre en état de fonctionnement ou à remplacer une fourniture qui n'est plus dans un état propre à remplir ses fonctions telles qu'elles sont définies au contrat.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, les conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale. Le fournisseur ne peut y renoncer par avance ; toutes clauses dérogatoires à ces conditions devront, pour être valables, être acceptées par tout moyen écrit par le fournisseur. Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes ne sont qu'indicatifs, le fournisseur se réserve la faculté de les modifier à tout moment et sans préavis en raison de l'évolution des normes, de la technique ou des conditions économiques. La nullité de l'une des dispositions ci-dessous ne remet pas en cause la validité des présentes conditions générales. Le fait que le fournisseur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 – COMMANDES

Une commande définitive ne peut être annulée, même partiellement, sans accord écrit du fournisseur. Tout versement à la commande est définitivement acquis au fournisseur. Les engagements du fournisseur sont strictement limités aux fournitures et/ou prestations prévues dans son offre ou dans son accusé de réception de commande. En cours d'exécution, le client ne peut apporter de modifications à sa commande, soit dans sa quantité, soit dans sa nature, qu'après accord écrit du fournisseur sur les nouvelles conditions.

Pour les opérations de maintenance, toute modification de date d'intervention se fera d'un commun accord, pourra éventuellement modifier le prix, et sera également formalisée par un avenant.

ARTICLE 3 – PROPRIÉTÉ intellectuelle et PROPRIÉTÉ des documents

Le fournisseur conserve la totalité des droits de propriété intellectuelle sur ses matériels, même en cas de commande sur cahier des charges.

Tous les plans, dessins, schémas et en général tous documents relatifs à la conception, à la construction, ainsi que tous renseignements d'ordre technique ou commercial fournis à l'occasion de l'offre ou de la commande éventuelle tels que étude de risques, plan d'implantation, ... demeurent la propriété du fournisseur, qui est titulaire du savoir-faire et des droits de propriété intellectuelle correspondants ; ils ne

pourront être reproduits ou communiqués aux tiers sans l'accord préalable écrit du fournisseur. La documentation technique n'est délivrée au client qu'à titre de prêt à usage. D'une manière générale, le client reconnaît que toutes informations confidentielles, quelles qu'elles soient concernant le fournisseur, lui sont communiquées uniquement dans le cadre de l'accord et aux seules fins de lui permettre de prendre sa décision. Ne font toutefois pas l'objet d'une obligation de confidentialité, les informations faisant partie du domaine public au moment de la conclusion du contrat ou déjà connues de manière licite par le client.

ARTICLE 4 – PRIX, Clause pénale, Obligation du fournisseur et Obligation du client

Les devis sont valables pendant 30 jours calendaires à compter de leur établissement. La garantie de prix consentie par le fournisseur est de trois mois à dater de la commande ferme et définitive. Passé ce délai, ils deviennent caducs et ne peuvent plus engager le fournisseur sans son accord exprès. Le prix correspond exclusivement aux prestations spécifiées à la commande expressément acceptée par le fournisseur. Si la livraison n'intervient pas durant ce délai, sans que ce soit le fait du client, ladite garantie sera prolongée jusqu'à la mise à disposition du matériel commandé ou l'accomplissement de la prestation convenue. En cas de report, soit de la livraison, soit de la date d'intervention dans le cas d'opérations de maintenance, dû au client, le fournisseur se réserve le droit d'appliquer le tarif en vigueur au jour où la livraison effective aura lieu ou où la prestation sera effectuée, quelle qu'en soit la date. Le prix est toujours stipulé départ usine. Tous les frais accessoires, tel que conditionnement, transport, douanes, assurance et droits divers qui grèvent la vente, sont à la charge du client qui s'oblige à les acquitter en même temps, ou à la première demande du fournisseur.

A défaut de précision contraire, la réalisation de la PRESTATION ne correspond pas à un marché à forfait.

Le fournisseur s'engage à remplir les obligations documentaires relatives à sa PRESTATION.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques lors de l'établissement du devis et sont révisables selon les conditions prévues au contrat, notamment en fonction des variations des prix des matières premières et des incidences économiques et sociales.

Pour les contrats à tacite reconduction annuelle, le fournisseur pourra réviser le prix sur la base des indices mécaniques reconnus MECASTAR répertoriés sur le site www.fim.net disponibles à la date de reconduction.

Les tarifs pièces détachées Extincteurs sont strictement réservés aux distributeurs professionnels d'extincteurs achetant régulièrement (au moins 1 fois par mois) des extincteurs complets, et de tous les modèles, à la société des Extincteurs Andrieu.

Dans la mesure où une demande de prix de pièces détachées émane d'un distributeur n'achetant pas régulièrement (au moins 1 fois par mois) des extincteurs complets, et de tous les modèles, ce dernier se verra appliquer systématiquement un coefficient multiplicateur x2 sur l'ensemble du tarif préférentiel distributeur.

ARTICLE 5 – REALISATION de la PRESTATION

Les délais de réalisation de la PRESTATION indiqués dans les offres ou accusés de réception de commandes sont donnés à titre indicatif. Ils commencent à courir à compter de la date à laquelle le fournisseur est en possession de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande et du règlement éventuellement demandé.

Le retard dans l'exécution ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité sauf convention expresse et écrite. En tout état de cause, celle-ci ne peut pas prévoir par semaine entière de retard à partir de la fin de la troisième semaine, une pénalité supérieure à 0,5 % (avec une limite maximum de 5%) de la valeur de la commande hors-taxes. Ces pénalités seront libératoires, forfaitaires et exclusives de toute autre indemnisation au même titre. Elles ne sauraient être applicables dans le cas d'un retard dû au fait du client, d'un tiers prestataire ou à un cas de force majeure tel que prévu à l'article 14. Dans tous les cas, le retard n'est valablement constaté et ne court qu'après mise en demeure régulière par lettre recommandée avec Avis de Réception adressée par le client. Le retard dans l'exécution ne peut en aucun cas être invoqué par le client comme cause de résiliation du contrat. Le retard imputable au client ou à un tiers prestataire donnera lieu à un report du délai d'exécution, au minimum égal à la durée du retard constatée par les Parties. De plus, le client prendra à sa charge notamment les frais liés au report de l'intervention des équipes, à la perte de journées de pose (facturation par forfait jour), à la location de matériels.

ARTICLE 6 – EXPÉDITION / TRANSPORT, RECEPTION DES MARCHANDISES

Selon les termes de l'Incoterm 2010 « à l'usine » (Ex-Works) de la CCI, tous les matériels livrés voyagent aux risques et périls du client, quels que soient le mode de transport ou les modalités de paiement du transport. Il appartient au client, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves écrites sur le bordereau d'expédition à l'arrivée des matériels et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou Lettre Recommandée avec Avis de Réception auprès du transporteur dans les 3 jours qui en suivent la réception, conformément à l'article L133-3 du code de commerce. La mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur vis-à-vis du transporteur et ne pourra être admise comme réserve. Le client doit conserver le matériel contesté, dans les meilleures conditions, jusqu'à l'expertise qui peut être requise par l'assureur du transporteur. Le client ou le destinataire doit faire connaître avant l'expédition s'il désire procéder à une vérification à l'enlèvement des matériels dans les entrepôts ou usines du fournisseur. Sauf avis contraire préalable, l'ordre d'expédition sera considéré comme une agrégation formelle et définitive du choix du transporteur ou du moyen de transport, aucune objection ne pouvant plus alors être opposée par le client au fournisseur.

En cas d'impossibilité à réceptionner les matériels du fait du client ou du destinataire, le client fera son affaire, et sous sa responsabilité, d'une destination d'attente et en supportera l'intégralité des coûts. De plus, il prendra à sa charge notamment les frais liés au report de l'intervention des équipes, à la perte de journées de pose (facturation par forfait jour), à la location d'outillage ou d'équipement(s), au nouveau transport. Toute réclamation concernant la livraison des matériels doit parvenir au fournisseur dans les 3 jours suivant la réception et avant le début d'exécution de la prestation. Passé ce délai, la livraison sera considérée conforme à la commande et vaudra reconnaissance de l'absence de défauts apparents.

Franco à partir de 750 € HT pour les produits issus du catalogue Andrieu Accessoires sauf Robinet Incendie Armé : Franco à partir de 3 RIA pour une livraison en une seule fois en France métropolitaine.

A la demande du client, la Société des Extincteurs Andrieu peut livrer des extincteurs à base d'eau, pure ou additivée, déjà chargé en eau. Dans ce contexte, pendant la période hivernale, en cas de gel, pendant la période de transport, la société décline toute forme de responsabilité quant à la

livraison du matériel techniquement dégradé et au dysfonctionnement en décollant. La Société des Extincteurs Andrieu, en cas de température extérieure extrême, peut prendre la décision de livrer les extincteurs à base d'eau vides. Dans ce cas, les conditions tarifaires produits resteront inchangées.

ARTICLE 7 – INSTALLATION ET SERVICES ASSOCIES

L'installation consistant en la pose de matériels livrés par le fournisseur, celle-ci peut donner lieu au préalable à la réalisation d'études spécifiques par le fournisseur, à la charge du client et facturables dès leur validation. La validation des études s'effectue à la demande du fournisseur. A défaut de retour du client sous huit jours, la validation est réputée réalisée.

Dans le cas où la fourniture de matériel est assortie de l'installation, il appartient au client d'assurer la vérification, la bonne conservation et la garde des matériels jusqu'à l'intervention du fournisseur pour l'exécution de la prestation d'installation.

Sauf dispositions spéciales reprises dans le devis ou l'Accusé de Réception de Commande, le fournisseur doit pouvoir effectuer les travaux d'installation ou les opérations de maintenance dans les délais convenus pendant les heures et jours ouvrés (de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi). A défaut, ces derniers pourront donner lieu à une facturation complémentaire de la part du fournisseur, et pourront entraîner un report des délais d'exécution.

Le client assurera au fournisseur et à ceux qui seront délégués par ce dernier en vertu du contrat, le libre accès et sans danger aux installations ainsi que l'usage gratuit des consommables et facilités disponibles dans l'installation dont eau, éclairage, électricité...

Le client assumera également l'évacuation des déchets.

Par ailleurs, le client a l'obligation de vérifier périodiquement la présence à l'emplacement assigné, l'accessibilité et le bon état physique extérieur de ses matériels de sécurité.

Et, conformément aux prescriptions particulières prévues par le code du travail et applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure, le client assurera la coordination des mesures de prévention sur son site. Ces mesures seront définies à l'issue de l'inspection commune des lieux de travail et de l'analyse des risques. Elles feront éventuellement l'objet d'un plan de prévention (écrit conformément à l'article R 4512-7 du Code du travail). Ce Plan sera prévu pour toute la durée du contrat.

Si, en cours d'exécution, le fournisseur considère qu'une opération non prévue à la commande est nécessaire, notamment en matière de sécurité, il en informera le client dès que possible en lui fournissant la liste des travaux et des pièces nécessaires, accompagnée d'une estimation du prix, et ce, même dans le cas d'une prestation forfaitaire. Le fournisseur n'encourra aucune responsabilité pour les dommages résultant du refus du client d'effectuer les travaux nécessaires. Dans ce cas, la clause de garantie ne pourrait être appliquée sur les risques ainsi encourus.

L'exécution des obligations contractuelles peut être suspendue par le fournisseur, sans qu'aucune faute ou pénalité puisse être retenue à son encontre, dès lors que les conditions de sécurité de l'intervention sur le site ne sont pas ou plus réunies.

Le fournisseur remettra au client un ou plusieurs documents attestant de son intervention, au format convenu entre les parties (par exemple, sous forme papier, électronique ...).

Les frais inhérents à des circonstances particulières, tels que modifications du site du client, non-conformité aux plans initiaux, ou conditions contraignantes d'accès au site seront facturés en supplément.

Si l'état du site ne permet pas la réalisation complète de la ou des prestation(s), les travaux de finition correspondants resteront à la charge du client et tout nouveau déplacement sera facturé en supplément. De même, toute utilisation ou mise en service complète ou partielle des matériels en vaudra

réception. En cas de réception contradictoire, celle-ci s'effectue à la demande du fournisseur sous huit jours en sa présence et celle du client, ou de leurs représentants. Elle est constatée par un procès-verbal signé des deux Parties. Si le client n'a pas fait le nécessaire pour participer à la réception contradictoire, la réception est réputée réalisée et acceptée. En cas de prestations cadencées, le fournisseur pourra demander des réceptions partielles au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT

8.1 Facturation

Conformément au code de commerce, toute facture est émise dès la réalisation de la livraison ou de la prestation.

8.2 Délais de paiement

Le fournisseur sera en droit de définir un montant minimum de facturation : 76,22€ HT. Toutes les factures sont payables au domicile du fournisseur, sans escompte. Conformément aux dispositions du Code de commerce le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture. Toute clause ou demande tendant à fixer ou à obtenir un délai de paiement supérieur au délai maximal pourra être considérée comme abusive et est passible notamment d'une amende civile pouvant aller jusqu'à deux millions d'euros. En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées acceptées au fournisseur, dans un délai maximum de huit jours.

8.3 Retard de paiement

Le refus d'acceptation des traites ou le défaut de paiement d'une seule facture à échéance convenue rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance à présentation de la première mise en demeure. De convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu.
- l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points de pourcentage, qui court de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet ou d'un chèque impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
- La suspension des services et livraisons, ainsi que la déchéance de garantie sur les matériels ou services impayés.
- la réclamation des frais d'impayés éventuels.
- la réclamation des frais judiciaires éventuels.

Le fournisseur pourra éventuellement prévoir au contrat une clause pénale en cas de retard de paiement.

8.4 Modification de la situation financière du client

En cas de dégradation de la situation financière du client constatée, à tout moment, par des renseignements financiers et/ou attestée par un retard de paiement, le fournisseur se réserve le droit de :

- réclamer au client une caution bonne et solvable, du prix des matériels avec ou sans installation faite ou commandée et, à défaut, de résilier le marché.
- prononcer la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate des sommes restant dues.
- suspendre les livraisons ou toute prestation.

8.5 Ouverture et maintien de compte, situation financière

Le fournisseur se réserve la faculté de subordonner l'ouverture et le maintien de compte à l'obtention, auprès du client, de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties. Le fournisseur se réserve le droit d'exiger le paiement total ou partiel au moment de la passation de commande si la situation financière du client le justifie.

Le fournisseur considère l'acceptation du présent article comme une des conditions essentielles et déterminantes de son engagement en l'absence de laquelle il n'aurait pas contracté.

ARTICLE 9 – GARANTIE

En tout état de cause, la responsabilité civile du fournisseur, tous dommages confondus, ne pourra excéder le montant de la prestation réalisée.

Pour pouvoir invoquer la garantie, le client doit :

- aviser le fournisseur, sans retard et par écrit, des défauts qu'il impute à la prestation,
- fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci
- donner au fournisseur toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts et y porter remède.

Les pièces fournies par le fournisseur dans le cadre de sa prestation sont garanties, dans les mêmes conditions. En aucun cas l'intervention de maintenance, même si elle est effectuée par les services du constructeur, ne peut s'interpréter comme une extension de la garantie du constructeur et toute garantie spécifique éventuelle doit être précisée aux conditions particulières.

Sauf convention contraire, les fournitures fabriquées bénéficient d'une garantie d'un an à dater du jour de mise à disposition. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple par le fournisseur des pièces reconnues défectueuses par le fabricant, hors coût de, main d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport.

Le fournisseur s'engage à remédier à tout défaut provenant de sa faute démontrée dans l'exécution de ses prestations et qui s'est manifesté dans une période de 12 mois suivant la date de l'intervention de maintenance.

Toute garantie et toute responsabilité du fournisseur sont exclues pour des incidents tenant à des cas de force majeure, ainsi que dans les cas suivants :

- l'usure normale du matériel,
- les détériorations ou accidents provenant de négligence, défaut de surveillance, imputables au client ou à un tiers,
- une maintenance inappropriée de la part du client,
- un défaut d'entretien quotidien de la part du client, le non-respect par lui des instructions/prescriptions de conservation, de vérification et d'entretien des matériels faites par le constructeur ou le fournisseur, des règles de l'art en vigueur dans la profession du client, des dispositions relatives aux contrôles périodiques définis par la réglementation,
- le non-respect des réglementations de sécurité et d'environnement applicables au client,
- l'utilisation anormale ou non conforme à la destination des matériels, aux règles de l'art ou aux préconisations ou recommandations du fournisseur,
- les défauts dus à un stockage défectueux (lieu non-abrité, humide, en atmosphère corrosive, etc....),
- l'absence de protection ou à la mise en œuvre tardive de la protection contre la corrosion,
- les défauts provenant des choix techniques imposés par le client,
- l'intervention du client ou d'un tiers sur les matériels : pose ou installation non conforme aux règles de l'art, modifications, réparations, adjonction de pièces de rechange non d'origine ou refaites sans l'accord exprès du constructeur ou du fournisseur,
- le vice, incompatibilité ou mauvaise qualité du bâti supportant les matériels installés,
- non-paiement par le client d'un des termes de paiement prévus,
- et plus généralement, en cas de défaut résultant d'une faute du client.

ARTICLE 10 : REFERENTIELS PROFESSIONNELS

Tout appréciation respective ou réciproque des échanges client-fournisseur peut notamment s'appuyer sur les référentiels principaux encadrant les règles de l'art, tels :

- Les normes afférentes à la maintenance des extincteurs d'incendie portatifs, NF S61-919, et aux activités de services relatives à la maintenance des extincteurs portatifs, mobiles et fixes, NF S61-922,
- Les prescriptions d'utilisation des fabricants et prescriptions de maintenance,

- La règle R4 d'Installation et maintenance extincteurs du CNPP, reconnue par les assurances,
- Le guide de maintenance coédité par FFMI-AFNOR...

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

Le fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages qui auraient une origine étrangère à son entreprise, ainsi que des dommages matériels indirects ou immatériels (consécutifs ou non consécutifs) et, notamment, des préjudices à caractère commercial ou financier tels que manques à gagner, pertes de production, pertes de contrats. Le client et ses assureurs renoncent à recourir contre le fournisseur et ses assureurs au titre des dommages exclus par les présentes conditions générales ou par le contrat.

11.1 Responsabilité hors maintenance

La responsabilité du fournisseur est limitée au respect des spécifications techniques stipulées dans le contrat. Par ailleurs, la responsabilité du fournisseur ne peut pas être engagée quant au choix du type d'extincteur, de son emplacement ou de sa mise en œuvre, à moins que celle-ci ne lui ait été confiée.

Conformément à la législation en vigueur il convient de préciser que la sécurité incendie d'un site est de la responsabilité légale de son exploitant, et que les matériels et/ou installations fournis sont seulement destinés à combattre un départ de feu. De ce fait, les obligations du fournisseur au titre du contrat sont des obligations de moyen et non des obligations de résultat.

11.2 Responsabilité maintenance

Sont exclus de la responsabilité du fournisseur les dommages causés aux/par les éléments intégrés à l'équipement par le client (notamment pièces du client, montages et outillages), causés au client et qui résulteraient de fautes démontrées dans l'accomplissement de sa prestation, imputables directement et exclusivement au fournisseur.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable de l'immobilisation des matériels le temps des opérations de maintenance qu'elle soit préventive ou corrective.

Le fournisseur emploiera les moyens les plus appropriés pour exécuter ses obligations contractuelles : conformément au régime du contrat d'entreprise, il a la liberté de choisir les moyens techniques nécessaires à l'obtention des fonctions prévues dans le cahier des charges.

Si le client impose le choix d'une solution, d'une pièce ou d'une marque de composants, d'une matière ou d'une solution technique déterminée, le fournisseur n'engage pas sa responsabilité sur ce choix et agit en tant que mandataire du client.

Le client doit, dans les plus brefs délais, informer par notification écrite des modifications éventuelles apportées aux matériels ou à leur exploitation ou de toute autre mesure prise par le client qui puissent affecter les obligations du fournisseur aux termes du contrat.

En cas de matériels présumés non conformes à la réglementation en vigueur par le fournisseur, ce dernier peut refuser d'exécuter toute opération de maintenance sur ces produits. Il doit en aviser le client dans un délai raisonnable.

ARTICLE 12 – REACH

Le fournisseur s'engage à maintenir la conformité des matériels vis-à-vis des obligations liées à REACH, uniquement dans le cadre des utilisations définies par le fabricant.

ARTICLE 13 – dispositions propres à la MAINTENANCE

Le fournisseur s'engage à assurer la maintenance préventive et/ou corrective du ou des matériels selon le cadre défini au contrat.

La maintenance ne se confond pas avec les vérifications générales périodiques réglementaires ou volontaires, ni avec les mises en conformité réglementaires.

Le parc des matériels concernés, leur état, le site, les prestations de maintenance définies et leurs dates, horaires et fréquences peuvent être décrits aux Conditions Particulières.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge, au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- survenance d'un cataclysme naturel
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation
- conflit armé, attentats
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez le fournisseur ou le client
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires, transporteurs, postes, services publics,
- injonction impérative des pouvoirs publics (notamment interdiction d'importer, embargo)
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, selon elle, est de nature à affecter l'exécution du contrat. Si la durée de l'empêchement excède 10 jours ouvrables, les parties devront se concerter dans les plus brefs délais pour examiner de bonne foi les modalités de l'arrêt ou de la poursuite du contrat.

Toutefois, si lesdits effets devaient se poursuivre au delà de six mois après la date de leur survenance, la partie affectée par la force majeure, pourrait mettre fin au contrat sans indemnité par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 15 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - REPRISE DES BIENS

De convention expresse, le fournisseur se réserve la propriété des matériels jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement.

En cas de reprise des biens revendiqués par le fournisseur ou pour son compte, le client a l'obligation de réparer le préjudice résultant de l'éventuelle dépréciation.

ARTICLE 16 – RESILIATION DU CONTRAT

En cas de manquement grave de l'une des parties dans l'exécution du contrat, 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit si bon semble à la partie lésée. Les règlements éventuellement effectués au fournisseur resteront acquis.

Pour les contrats à tacite reconduction annuelle, chaque partie dispose d'un délai de 3 mois pour dénoncer le contrat avant la date anniversaire.

ARTICLE 17 – JURIDICTION COMPETENTE ET LOI APPLICABLE

Le contrat et ses suites sont régis par le droit français. Tout différend qui naîtrait à l'occasion de la validité, de l'interprétation, ou de l'exécution du contrat et qui n'aurait pas pu être réglé à l'amiable sous le délai d'un mois, sera de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort du siège social du fournisseur, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs et quelles que soient les clauses ou stipulations imprimées sur les documents contractuels des cocontractants.



an rieu

Nous prenons votre sécurité au sérieux!

STE DES EXTINCTEURS ANDRIEU
1 RUE DU 11 MAI 1967 BP N°50505 60110 MERU
Tel : 03 44 22 44 22 – Fax : 03 44 45 18 13
Adresse Mail : extincteurs-andrieu@wanadoo.fr